Quatre-vingt-deuxième année. — N° 163. Le Numéro : 10 francs. Dimanche 9 Juillet 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-831 du 8 juillet 1950 portant dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux (p. 7403).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

INFORMATION

Arrêté du 22 juin 1950 portant création d'une régie d'avances à la radiodiffusion française (p. 7403).

Arrêté du 22 juin 1950 relatif à la dévolution des biens de la *Dépêche du Centre* (rectificatif) (p. 7403).

Arrêté portant nomination des membres du conseil des programmes de la radiodiffusion française (rectificatif) (p. 7403).

Ministère de la justice.

Décret du 5 juillet 1950 portant nomination d'un notaire (p. 7403).

Décrets du 5 juillet 1950 portant attribution de la médaille pénitentiaire (p. 7403).

Arrêtés portant nomination du commissaire du Gouvernement et d'un membre titulaire à la commission supérieure des dommages de guerre (p. 7404).

Arrêté portant désignation des représentants de parquet général à la commission de discipline des greffiers titulaires de charge et des interprètes judiciaires d'Algérie (p. 7404).

Arrêtés portant nominations, détachements et acceptation de démission :

Administration pénitentiaire (p. 7404).

Greffiers (p. 7404).

Services pénitentiaires coloniaux (p. 7404).

Tribunaux pour enfants (p. 7404).

Médaille pénitentiaire (p. 7404).

Médaille de l'éducation surveillée (p. 7404).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets du 8 juillet 1950 portant nomination, admissions à la retraite et conférant l'honorariat (contrôleurs civils) (p. 7404).

Décret n° 50-614 portant attribution d'une indemnité spéciale aux agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes mutés à l'intérieur des zones d'occupation d'Allemagne (rectificatif) (p. 7404).

Arrêté portant création d'un comité technique paritaire au ministère des affaires étrangères (rectificatif) (p. 7404).

Arrêté portant désignation du représentant du ministère des affaires étrangères au conseil d'administration de l'office national d'immigration (p. 7404).

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 7405).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 3 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7405).

Arrêté portant nomination de membres du conseil d'administration de l'office public d'habitations à bon marché d'Antibes (p. 7406).

Arrêté portant promotion et mise en disponibilité (administration centrale et sûreté nationale) (p. 7406).

Modification aux circonscriptions territoriales de communes (p. 7406).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 30 juin et 8 juillet 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7406).

Décrets du 5 juillet 1950 portant changements d'arme (armée de terre, active et réserve) (p. 7411).

Décret du 8 juillet 1950 portant concession de la médaille militaire (p. 7415).

Arrêté du 3 juillet 1950 portant remise de débet (p. 7416).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 7416).

Arrêtés portant reclassement, nomination, affectation, réintégration et maintien en disponibilité :

Administration centrale de l'air (p. 7417).

Archives de la marine (p. 7417).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 7417).

Arrêté portant attribution du brevet technique (rectificatif) (p. 7417).

Décisions portant promotions et reclassements (justice militaire et service des poudres) (p. 7417).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école navale en 1950 (p. 7417).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine en 1950 (p. 7418).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 28 juin 1950 portant acceptation d'un legs (p. 7418).

Arrêtés portant promotion, intégration, détachements et maintien en disponibilité :

Administration centrale des finances (p. 7418).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) (p. 7418).

Enregistrement (p. 7418).

Tabacs et allumettes (p. 7418).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 20 juin 1950 portant création d'une commission nationale et de commissions départementales du camping (p. 7418).

Arrêté du 21 juin 1950 portant création d'une section professionnelle de constructions civiles au collège technique industriel de Strasbourg (p. 7419).

Arrêté du 23 juin 1950 portant création d'une section technique au collège moderne de jeunes filles de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) (p. 7419).

Arrêté du 23 juin 1950 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 7419).

Arrêtés portant rectification de situation administrative et détachements :

Administration centrale (p. 7419).

Enseignement du second degré (p. 7419).

Enseignement du premier degré (p. 7419).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 3 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7420).

Arrêtés portant nominations (ponts et chaussées) (p. 7420).

Ministère de l'agriculture.

Décret instituant des réserves de pêche (rectificatif) (p. 7425).

Arrêté du 10 juin 1950 portant ouverture de crédit (p. 7425).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 24 juin 1950 portant modification de l'article 16 de l'arrêté du 28 février 1938 fixant les conditions et programmes des épreuves du concours professionnel pour l'admission au grade d'ingénieur principal du cadre général des travaux publics et mines des colonies (p. 7423).

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégration, mises en position de mission, admissions à la retraite et rétrogradation :

Géologues (p. 7423).

Notaires (p. 7423).

Transmissions (p. 7423).

Travaux publics et chemins de fer (p. 7424).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 50-797 portant établissement des statuts types des sociétés mutualistes et rendant obligatoires certaines dispositions desdits statuts (rectificatif) (p. 7424).

Décret n° 50-798 portant établissement des statuts types des sociétés mutualistes d'entreprises ou interentreprises et rendant obligatoires certaines dispositions desdits statuts (rectificatif) (p. 7424).

Arrêté du 23 juin 1950 modifiant l'article 6 de l'arrêté du 17 juillet 1948 fixant les modalités d'application du décret du 28 juin 1947 et du décret du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat (p. 7424).

Arrêté du 24 juin 1950 relatif aux subventions allouées aux sociétés mutualistes au titre de l'exercice 1948 (opérations de l'année 1947) (p. 7424).

Arrêtés du 4 juillet 1950 portant approbation des statuts et fusion de sociétés mutualistes (p. 7424).

Arrêté portant modification à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945 (rectificatif) (p. 7425).

Arrêté portant nomination de membres de la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels (p. 7425).

Décisions portant annulation de délibérations de conseils d'administration de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 7425).

Circulaire n° 126 S. S. relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (rectificatif) (p. 7425).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 4 juillet 1950 portant délégation de signature (p. 7425).

Arrêté du 20 juin 1950 portant remise de débet (p. 7426).

Arrêté du 3 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7426).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décrets du 4 juillet 1950 portant délégations de signature (p. 7427).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 30 juin 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 7427).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 50-766 portant fixation des taxes télégraphiques applicables par les voies françaises aux correspondances échangées entre la France, l'Algérie et la Tunisie, d'une part, les départements français d'outre-mer, les territoires d'outre-mer de la République française et les territoires administrés comme tels, d'autre part, et entre ces territoires, et *arrêté* du 24 juin 1950 fixant la date d'application de ce décret (rectificatif) (p. 7427).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la séance du 4 juillet 1950 (p. 7428).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission (p. 7428).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 7428).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis relatif au recrutement des ingénieurs militaires de l'air parmi les ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 7428).

Avis relatif au recrutement des ingénieurs militaires des travaux de l'air et des agents techniques de l'aéronautique (p. 7428).

Annonces (p. 7429).

LOIS

LOI n° 50-831 du 8 juillet 1950 portant dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux est dissous à compter du 31 juillet 1949.

Art. 2. — La liquidation des opérations effectuées par ledit commissariat sera assurée par le ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 3. — Sans préjudice de l'application des dispositions relatives à la déchéance quadriennale des créances de l'Etat, les créances nées de l'activité du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux, ou d'opérations de même nature organisées par le secrétariat d'Etat à la production industrielle antérieurement à la création du commissariat, et non encore réglées aux prestataires, seront liquidées d'après les dispositions et sur la base des prix en vigueur à l'époque de la prestation.

Art. 4. — Est expressément constatée la nullité de l'acte dit loi du 26 janvier 1942 relatif à la création d'un commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux.

Toutefois, la constatation de cette nullité ne porte pas atteinte aux effets découlant de l'application dudit acte antérieurement à la mise en vigueur de la présente loi.

Art. 5. — Un décret portant règlement d'administration publique fixera, en tant que de besoin, les modalités d'application de la présente loi.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 juillet 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,
ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

INFORMATION

Création d'une régie d'avances à la radiodiffusion française.

Le ministre d'Etat, chargé de l'information, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'arrêté du 16 juin 1945 instituant des régies d'avances à la radiodiffusion française (services centraux et régionaux de Paris);

Vu les arrêtés des 19 novembre 1945, 19 juin 1946, 7 mars 1947, 13 janvier 1948 et 8 novembre 1948 modifiant le montant de la régie d'avances instituée 103 et 107, rue de Grenelle, et 5, cité Martignac;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion française,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion française, à Paris, pour le groupe d'immeubles 103, 107, rue de Grenelle, et 5, cité Martignac, une régie d'avances pour le règlement des:

Frais de fonctionnement et dépenses urgentes de matériels ne dépassant pas le montant autorisé pour les achats sur simple facture;

Salaire des femmes de ménage, des hommes de peine et des vigiles;

Heures supplémentaires des chauffeurs;

Avances pour frais de mission aux chauffeurs;

Avances aux chauffeurs pour achat d'essence et d'huile, pour frais de réparation et de garage des voitures au cours des déplacements qu'ils sont appelés à effectuer en dehors de leur résidence;

Consignation de très courte durée, notamment consignations versées à l'administration des douanes pour retrait du matériel en provenance de l'étranger ou au Touring-Club de France pour passage de voitures à l'étranger.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 1.700.000 F.

Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois et dans les formes prévues aux articles 55 et 60 de l'instruction interministérielle du 1er avril 1945.

Art. 3. — Le régisseur est assujetti à un cautionnement de 150.000 F, qui peut être soit constitué en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 16 juin 1945, en ce qui concerne la régie d'avances du groupe d'immeubles 103, 107, rue de Grenelle, et 5, cité Martignac, et des arrêtés des 19 novembre 1945, 19 juin 1946, 7 mars 1947, 13 janvier 1948 et 8 novembre 1948 sont abrogées.

Art. 5. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1950.

Le ministre d'Etat, chargé de l'information,
Pour le ministre et par délégation:
ADOLPHE TOUTEAIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES OUDIETTE.

Dévolution des biens de la « Dépêche du Centre ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1950: page 6955, 1re colonne, 29e ligne, au lieu de: « sous les nos C 695, 697, 699;... », lire: « sous les nos C 695, 696, 697, 699;... ».

Nomination des membres du conseil des programmes de la radiodiffusion française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juin 1950: page 6955, 2e colonne, 46e ligne, au lieu de: « Georges Bourdin », lire: « Georges Hourdin ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 juillet 1950 portant nomination d'un notaire.

Par décret en date du 5 juillet 1950, M. Schirck (Alfred-Jean-Henri) est nommé notaire à la résidence de Sundhausen, canton de ce nom (Haut-Rhin), en remplacement de M. Kieffer (Emile-Léon), décédé.

Décret du 5 juillet 1950 portant attribution de la médaille pénitentiaire.

Par décret en date du 5 juillet 1950, la médaille pénitentiaire est conférée à:

MM. Boules (Eugène), directeur de la maison centrale de Haguenau.
Fournier (Raoul), sous-directeur de la circonscription pénitentiaire de Marseille.
l'abbé Genvo (Jean), aumônier catholique de la maison d'arrêt de Metz.
le pasteur Lamorte (André), aumônier protestant de la maison d'arrêt d'Aix-en-Provence.

Décret du 5 juillet 1950 portant attribution de la médaille pénitentiaire.

Par décret en date du 5 juillet 1950, la médaille pénitentiaire est conférée à:

MM. Cornil (Paul), secrétaire général du ministère de la justice de Belgique.
Dupreel (Jean), directeur général des établissements pénitentiaires et de défense sociale de Belgique.
Lamers (Ernest), directeur général de l'administration pénitentiaire des Pays-Bas.
Battestini (Nicolas), président de chambre à la cour de cassation, président de l'union des sociétés de patronage de France.
Mme Brest-Dufour (Raymonde), conseiller technique au cabinet du garde des sceaux, ministre de la justice.
Mlle Andrée (Jane), visiteuse des prisons de Rennes.
Mme Faure (Madeleine), ancienne visiteuse des prisons de Bordeaux.
MM. Huguenev (Pierre), doyen de la faculté de droit de Dijon, visiteur des prisons de cette ville.
Mauratille (André), visiteur des prisons de Limoges.
Mme Thiriez (Madeleine), visiteuse des prisons de Lille.

Commission supérieure de cassation des dommages de guerre.

Par arrêté du 24 juin 1950, M. Heumann, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé commissaire du Gouvernement près la commission supérieure de cassation des dommages de guerre, en remplacement de M. Surun, dont la démission est acceptée.
Cette nomination prendra effet à compter du 1er octobre 1950.

Par arrêté du 24 juin 1950, M. Lacoste, conseiller à la cour de cassation, est nommé membre titulaire de la 5e section de la commission supérieure de cassation des dommages de guerre, en remplacement de M. Duquesne, conseiller honoraire à la cour de cassation, démissionnaire.

Désignation des représentants du parquet général à la commission de discipline des greffiers titulaires de charge et des interprètes judiciaires d'Algérie.

Par arrêté du 24 juin 1950, M. Rocca, avocat général près la cour d'appel d'Alger et, en cas d'empêchement de celui-ci, M. Bernasconi, avocat général près ladite cour, sont désignés, pour l'année 1950, comme représentants du parquet général à la commission de discipline des greffiers titulaires de charge et des interprètes judiciaires d'Algérie.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 27 juin 1950, M. Marchais (Pierre), domicilié 22, rue Clauzel, à Paris (9e), est nommé interne en médecine au centre de triage des prisons de Fresnes.

Greffiers.

Par arrêté du 24 juin 1950, la démission de M. Belrose, greffier au tribunal de Fort-de-France, est acceptée pour compter du 9 mai 1950.

Services pénitentiaires coloniaux.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Brignand (Maurice), surveillant militaire (2e classe) des services pénitentiaires coloniaux, est placé dans la position de service détaché, pour une période maximum de trois ans, pour servir au Sénégal en qualité de régisseur de prison, à compter de la veille de son embarquement en France pour l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Rinieri (Michel), surveillant militaire (1re classe) des services pénitentiaires coloniaux, est placé dans la position de service détaché, pour une période maximum de trois ans, pour servir au Sénégal en qualité de régisseur de prison, à compter de la veille de son embarquement en France pour l'Afrique occidentale française.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 24 juin 1950, M. Largillier est désigné pour exercer jusqu'au 1er octobre 1951 les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Montélimar, en remplacement de M. Camarata, dont la démission est acceptée.

Médaille pénitentiaire.

Par arrêté du 29 juin 1950, la médaille pénitentiaire est décernée pour ses longs et loyaux services à M. Cabosie (Armand), surveillant retraité de la maison centrale de Fort-de-France.

Médaille de l'éducation surveillée.

Par arrêté du 25 juin 1950, la médaille de l'éducation surveillée est conférée, pour services exceptionnels, à Mme Brest-Dufour (Raymonde), administrateur civil de 1re classe, sous-directeur au ministère des travaux publics, conseiller technique au cabinet du ministre de la justice.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 8 juillet 1950 portant nomination d'un contrôleur civil stagiaire au grade de contrôleur civil adjoint de 3e classe.

Par décret en date du 8 juillet 1950, M. Grossin (Jean), contrôleur civil stagiaire, est nommé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon (indice 300), à compter du 1er janvier 1950.

Décret du 8 juillet 1950 portant mise à la retraite d'un contrôleur civil.

Par décret en date du 8 juillet 1950, M. Labonne (Henri), contrôleur civil chef de circonscription supérieure, 1er échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 1950.

Décret du 8 juillet 1950 portant mise à la retraite d'un contrôleur civil.

Par décret en date du 8 juillet 1950, M. Poullet (Georges), contrôleur civil de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 1950.

Décret du 8 juillet 1950 conférant l'honorariat à un contrôleur civil de Tunisie.

Par décret en date du 8 juillet 1950, M. Bonefant (Charles), contrôleur civil chef de circonscription supérieure, en retraite, est nommé contrôleur civil honoraire.

Décret n° 50-614 portant attribution d'une indemnité spéciale aux agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes mutés à l'intérieur des zones d'occupation d'Allemagne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juin 1950: page 5920, 1re colonne, article 1er du décret n° 50-614 du 30 mai 1950, au lieu de: « zone française: agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes autres que ceux affectés dans les postes d'observation; zones alliées: agents en service dans les postes d'observation », lire: « zone française, zones alliées: agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes autres que ceux affectés dans les postes d'observation; agents en service dans les postes d'observation ».

Création d'un comité technique paritaire au ministère des affaires étrangères.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juin 1950: page 6701, 2e colonne, article 3, 15e ligne, au lieu de: « le chef de l'inspection générale des territoires occupés ou son représentant », lire: « Un inspecteur général des territoires occupés ».

Désignation du représentant du ministère des affaires étrangères au conseil d'administration de l'office national d'immigration.

Par arrêté du 1er juillet 1950, est désigné comme représentant du ministère des affaires étrangères dans le conseil d'administration de l'office national d'immigration: M. Jean-Charles Serres, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires administratives et sociales.
L'arrêté du 21 juillet 1949, nommant aux fonctions prévues à l'article 1er M. Philippe Perier, est rapporté.

Administration centrale.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Bayle (Henry-Robert-Auguste), administrateur de 3e classe, 3e échelon, est détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, en qualité d'administrateur de 4e classe, 1er échelon, à la division générale des affaires politiques, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1949.

Par arrêté du 30 juin 1950, est rapporté l'arrêté du 14 mars 1945 plaçant M. Dollot (Louis-Marie-Auguste), attaché de consulat à l'administration centrale, hors cadre, à la disposition de la résidence générale au Maroc.

M. Dollot (Louis-Marie-Auguste), attaché de consulat à l'administration centrale, est placé en position de service détaché auprès de la résidence générale au Maroc, à compter du 14 mars 1945 jusqu'au 31 décembre 1946.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret en date du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 49-242 en date du 23 février 1949 relatif à l'organisation centrale du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté en date du 28 février 1949 affectant à la direction de l'administration générale départementale et communale M. Fourrier (Henri), directeur adjoint, et M. Laforest (Robert), sous-directeur;

Vu le décret en date du 23 février 1949 nommant M. Moatti (Pierre-Jean) directeur de l'administration générale, départementale et communale;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature de M. Moatti (Pierre-Jean), directeur de l'administration générale départementale et communale,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Moatti, préfet, directeur de l'administration générale, départementale et communale, M. Fourrier, directeur adjoint, et M. Laforest, sous-directeur, ont délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières visées à l'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature à M. Moatti, directeur de l'administration générale, départementale et communale

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret en date du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 49-242 en date du 23 février 1949 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 23 février 1949 nommant M. Moatti (Pierre-Jean) directeur de l'administration générale, départementale et communale;

Vu le décret du 23 mars 1950 nommant M. Bouffard sous-directeur au ministère de l'intérieur,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Moatti, préfet, directeur de l'administration générale, départementale et communale, M. Bouffard, sous-directeur, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières visées à l'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature à M. Moatti, directeur de l'administration générale, départementale et communale.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 49-242 du 23 février 1949 relatif à l'organisation centrale du ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 28 février 1949 affectant M. Gouaze (Jean-Laurent) à la direction des services techniques;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature à M. Levaillant (Jacques), directeur des services techniques,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Levaillant (Jacques), directeur des services techniques, M. Gouaze, directeur adjoint des services techniques, a délégation pour signer, dans les limites de ses attributions, les actes, marchés ou décisions visés par l'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature à M. Levaillant, directeur des services techniques.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 49-242 du 23 février 1949, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 23 février 1949, nommant M. Pierre Sudreau directeur des services financiers et du contentieux;

Vu le décret du 2 juillet 1950, portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1950, portant délégation de signature de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux;

Vu l'arrêté du 13 mars 1950, réintégrant M. Couty dans ses fonctions de directeur adjoint au ministère de l'intérieur et l'affectant à la direction des services financiers et du contentieux,

Décrète:

Art. 1er. — M. Couty (Jean), directeur adjoint à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, dans la limite de ses attributions, les décisions et les pièces d'administration se rapportant aux matières visées au paragraphe 2 de l'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux, à l'exception de celles intéressant le service du dépôt légal et de la bibliothèque.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 2 juillet 1950, portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 49-242 du 23 février 1949, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 5 août 1946, portant nomination de M. Deugnier (Raymond), sous-directeur;

Vu l'arrêté du 28 février 1949 portant affectation à la direction générale de la sûreté nationale de M. Deugnier, sous-directeur,

Décrète:

Art. 1er. — M. Deugnier, sous-directeur du personnel à la direction générale de la sûreté nationale, est habilité à signer par délégation spéciale:

1° Les arrêtés et décisions concernant le personnel auxiliaire de la sûreté nationale;

2° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;

3° Les décisions ou pièces comptables portant engagement de dépenses à imputer sur les chapitres du budget de la sûreté nationale.

Sont expressément comprises dans ces décisions d'engagement les états de remboursement de frais de déplacement d'enquête et de surveillance.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret en date du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 49-212 du 23 février 1949 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret du 2 décembre 1949 nommant M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature à M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux,

Décrète:

Art. 1er. — M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, dans les limites de ses attributions, les ordonnances et autres pièces administratives se rapportant aux matières visées aux paragraphes 1er, 4, 5 de l'article 1er de l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux.

M. Bailly, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau de la comptabilité centrale, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les ordonnances et autres pièces comptables visées aux paragraphes 1er et 4 de l'article 1er de l'arrêté susvisé.

M. Granier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau des pensions, a délégation pour signer, dans la limite de ses attributions, les carnets d'avance sur pension.

Art. 2. — En cas d'empêchement de M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux, M. Granger, sous-directeur à la direction des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, par délégation spéciale:

1° Les arrêtés de virement, les ordonnances de payement, de virement, de délégation ou de régularisation ainsi que les ordres de recettes et autres pièces comptables du ministère de l'intérieur;

2° Les décisions portant engagement de dépenses ainsi que les pièces d'administration relatives aux questions contentieuses, les réparations civiles, les secours, les pensions, les œuvres sociales et le service du dépôt légal et de la bibliothèque.

3° Les arrêtés de débets, de remise de débets et les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

4° Les décisions opposant aux créanciers de l'Etat la déchéance quadriennale;

5° Les mémoires en réponse au tribunal des conflits ainsi qu'aux pourvois formés devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Décret du 3 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 février 1949 portant affectation à la direction du personnel et des affaires politiques de M. Thomas (René), sous-directeur des affaires politiques;

Vu l'arrêté du 2 juillet 1950 portant délégation de signature à M. Chaussade, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du personnel et des affaires politiques,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Chaussade, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du personnel et des affaires politiques, M. Thomas (René), sous-directeur des affaires politiques, a délégation pour signer, dans les limites de ses attributions, les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant.

1° Affaires politiques et élections:

Les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions passées avec mes entreprises publiques ou privées à l'occasion de la préparation matérielle des élections;

2° Cultes et associations:

L'attribution de secours budgétaires aux anciens ministres des cultes concordataires et à leur famille;

L'attribution de secours aux membres des anciennes congrégations religieuses enseignantes sur les fonds provenant de la liquidation desdites congrégations;

Les subventions aux collectivités locales pour la réparation des édifices cultuels leur appartenant;

Les autorisations d'aliénations de biens, de constitutions d'hypothèques et d'emprunts des associations reconnues d'utilité publique (art. 5 du décret n° 49-19 du 4 janvier 1949).

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE

Nomination de membres du conseil d'administration de l'office public d'habitations à bon marché d'Antibes.

Par arrêté du 22 juin 1950, sont nommés membres du conseil d'administration de l'office public d'habitations à bon marché d'Antibes:

M. le docteur Fraissinet (Georges), né le 21 décembre 1905 à Courmontheral (Hérault), docteur en médecine, directeur du bureau municipal d'hygiène d'Antibes, inspecteur médical des écoles.

M. le docteur Delmas (Dieudonné), né le 23 novembre 1977 à Vieussan (Hérault), docteur en médecine, médecin chef du dispensaire d'hygiène sociale, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Pariset (Léon), né le 26 janvier 1886 au Havre (Seine-Inférieure), architecte, ancien directeur des services techniques de la ville d'Antibes.

M. Thibaud (Flibert), membre de l'ordre, chef du service d'architecture de la ville d'Antibes, né le 12 janvier 1905 à Nice (Alpes-Maritimes).

M. Vincent (Robert), né le 24 mars 1908 à Cannes (Alpes-Maritimes), juge de paix du canton d'Antibes, docteur en droit.

M. Vinson (André), né le 21 avril 1898 à Vatan (Indre), agent immobilier, président de la Croix-Rouge française.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 juin 1950, M. Harel (Louis), secrétaire d'administration de 2e classe, est nommé secrétaire d'administration de 1re classe à compter du 16 juillet 1950.

Sûreté nationale.

INSPECTEURS

Par arrêté du 21 juin 1950, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, relative à l'épuration administrative sur le territoire métropolitain libéré:

M. Saint-Martin (Raoul), inspecteur chauffeur, précédemment à la brigade de surveillance du territoire à Limoges, est mis en disponibilité d'office, pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 1947.

Modification aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté du 5 juin 1950, le préfet du Jura a prononcé la modification des limites territoriales des communes de Larnaud et de Fontainebrux (canton de Bletterans, arrondissement de Lons-le-Saunier, département du Jura), conformement au plan annexé audit arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 30 juin 1950 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

Fourchelot (Léon-Ernest), ancien lieutenant du 56e régiment d'infanterie, capitaine de réserve rayé des cadres, classe 1915, mle 49 au recrutement de Laon.

Ripault (Eugène-Roger), ancien sous-lieutenant du 218e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 603 au recrutement de Marmande.

AU GRADE D'OFFICIER

De Barbier de La Serre (Joseph-Marie-Charles), ancien soldat du 20e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 828 au recrutement d'Agen.

Benoit (Louis-Joseph), ancien soldat du 227e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1165 au recrutement de Nimes.

Bimal (Alfred-Joseph), ancien soldat des 401e et 127e régiments d'infanterie, classe 1912, mle 656 au recrutement de Valenciennes.

Borg (Augustin), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1915, mle 875 au recrutement de Constantine.

Caquelard (Charles-Léopold), ancien sergent du 355e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1175 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

Cousseau (Léon-Marie-Sylvain), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 181 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

Degrange (Jean-Joseph-Célestin), ancien maréchal des logis du 87e régiment d'artillerie, classe 1899, mle 142 au recrutement de Besançon.

Delacourt (Marcel-Victor), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1916, mle 1171 au recrutement de Versailles.

Denisard (Emile-Louis), ancien soldat du 287e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 233 au recrutement de Compiègne.

Devaux (Louis), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 945 au recrutement de Tulle.

Doumerc (Antoine), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 8 au recrutement de Toulouse.

Dumont (Constant-Louis), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1915, mle 195 au recrutement de Rouen-Sud.

Fontana (Robert-Sauveur), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 56 au recrutement de Tunis.

Fy (Honoré), ancien soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1957 au recrutement de Poitiers.

Gaboriau (Louis-Pierre), ancien sergent du 35e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1981 au recrutement de Parthenay.

Gata (Emile-Jean-Baptiste), ancien soldat du 108e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2309 au recrutement de Marseille.

Ganlier (Robert-Jean-Constant), ancien soldat du 74e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1906 au recrutement de Rouen-Nord.

Goulard (Joseph), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 395 au recrutement de Beauvais.

Havé (Ernest-Charles-Clément), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2500 au recrutement de Rouen-Nord.

Julian (Georges-Alexis-Jean), ancien caporal du 144e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 822 au recrutement de Bayonne.

Lecureux (Albert-Joseph), ancien soldat du 9e régiment d'artillerie, classe 1905, mle 702 au recrutement de Vesoul.

Lefebvre (Auguste), ancien soldat du 166e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1751 au recrutement de Valenciennes.

Lefebvre (Louis-Michel-Auguste), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2619 au recrutement du Havre.

Léger (Daniel), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1361 au recrutement de Châtellerault.

Lerouge (Adolphe-Louis-Joseph), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 7079 au recrutement de Lille.

Levesque (Léon-Pierre-Marie), ancien caporal du 165e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2033 au recrutement de Versailles.

Magnier (Ernest-Alexandre-Emile), ancien caporal du 20e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1908, mle 348 au recrutement de Beauvais.

Martignon (Lucien), ancien soldat du 63e régiment d'artillerie de défense contre avions, classe 1914, mle 1556 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Mazier (Paul-Octave), ancien soldat du 272e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 87 au recrutement d'Amiens.

Miller (Georges-Maurice), ancien soldat du 130e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 961 au recrutement de Chaumont.

Moutte (Marius-Léonce), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1820 au recrutement de Marseille.

Neff (Emile), ancien soldat du 76e régiment d'infanterie, classe 1911,

Pène (Jean-Marie), ancien soldat du 239e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 369 au recrutement de Tarbes.

Pernon (Claude), ancien soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 625 au recrutement de Mâcon.

Planchenau (Jean-Louis), ancien soldat du 63e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 2841 au recrutement de Bordeaux.

Potel (Louis-Désiré), ancien soldat du 164e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1961 au recrutement d'Evreux.

Prevot (Hippolyte-Adrien), ancien soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 180 au recrutement de Verdun.

Rabouin (Henri-Louis-Auguste), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 388 T au recrutement de Tours.

Renard (Gaston-Léon), ancien brigadier du 5e escadron du train, classe 1915, mle 520 au recrutement de Fontainebleau.

Rieder (Henri-Charles), ancien soldat du 164e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 3541 au recrutement du Rhône-Central.

Rieu de Pey (Jean-Marie), ancien soldat du 73e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 172 au recrutement de Toulouse.

Salla (Jean), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2707 au recrutement de Bayonne.

Samson (Auguste), ancien soldat du 29e régiment régiment de dragons, classe 1914, EV/1913, mle 4468 au recrutement de Versailles.

Sounyer (Pierre), ancien soldat du 53e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1225 au recrutement de Perpignan.

Sourdille (Georges-Albert), ancien sergent du 137e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 3896 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Thullier (Philippe-Jean-Baptiste-Joseph), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2327 au recrutement d'Arras-Béthune.

Vadier (César-André), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 6009 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Verges (Pierre), ancien soldat du 251e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1132 au recrutement de Bayonne.

Décret du 38 juin 1950 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

Baron (Joseph), ancien lieutenant du 81e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1615 au recrutement de Montpellier.

Torres (Henri), ancien sous-lieutenant du 100e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 381 au recrutement de Libourne.

AU GRADE D'OFFICIER

Alberola (Antoine), ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1908, mle 1068 au recrutement d'Oran.

Anson (Eugène-Auguste), ancien soldat du 1er bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 989 au recrutement de Montargis.

Atrouche Ahmed Ould Moktar, ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1915, mle 202 au recrutement d'Oran.

Barbier (Charles-Alphonse), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1515 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Barreau (François-Emile-Léon-Marie), ancien soldat du 10e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 199 au recrutement d'Angers.

Beauvois (Jules-Joseph), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1492 au recrutement de Saint-Omer.

Bernon (Jean-Pierre), ancien soldat au 81e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 637 au recrutement de Mende.

Besnault (Jérôme-Charlemagne), ancien soldat du 108e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 207 au recrutement de Fontainebleau.

Biechet (Georges-Adrien), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 805 au recrutement de Dreux.

Boucniaux (Henri-Joseph), ancien caporal au 8e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1924, mle 1869 au recrutement d'Epinal.

Bourgeois (Paul-Fernand), ancien soldat du 154e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1341 au recrutement de Reims.

Buob (Michel-Jean-Baptiste), ancien soldat du 6e groupe d'artillerie à pied d'Afrique, classe 1904, mle 151 au recrutement de Constantine.

Burnod (Louis-Jean-François), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 3115 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

Canneviere (François-Joseph-Robert), ancien sergent du 5e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 221 au recrutement de Rouen-Sud.

Cassagne (Antoine), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1166 au recrutement de Marmande.

Castanier (Henri-Joseph-Martial), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1698 au recrutement de Marseille.

Chabat (Louis-Marcel), ancien soldat du 60e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 28 au recrutement de Neufchâteau.

Chaboud-Mollard (Clément-Philibert), ancien sergent du 3e régiment de zouaves, classe 1910, mle 894 au recrutement de Bourgoin.

Coquard (François-Marie), ancien soldat du 17e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1053 au recrutement de Rhône-Sud.

Crabot (Pierre-Joseph-André), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1915, mle 1109 au recrutement de Libourne.

Curmi (Laurent-François-Salvator), ancien soldat du 8e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1917, mle 650 au recrutement de Constantine.

Cuzol (Gabriel-Maurice), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1251 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Degeuser (Eugène-Théophile), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 502 au recrutement de Dunkerque.

Delpech (Emmanuel-Jean), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 343 au recrutement de Montauban.

Diacre (Narcisse-Joachim), ancien soldat du 129e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 228 au recrutement de Rouen-Nord.

Dufourc (Pierre-Joseph-Etienne), ancien soldat du 262e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1073 au recrutement d'Agen.

Dufresne (Désiré-Auguste), ancien soldat du 37e régiment d'infanterie territoriale, classe 1895, mle 141 au recrutement de Montargis.

Duquesne (Théophile), ancien sergent du 12e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 5013 au recrutement de Lille.

Favre (Alexis-Emmanuel), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1043 au bureau central de recrutement de la Seine.

Frissonnet (Alexandre), ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1905, mle 718 au recrutement de Lisieux.

Garnier (Adrien), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1635 au recrutement de Montpellier.

Gonfond (Joseph), ancien soldat de 1re classe au 3e régiment mixte de zouaves et tirailleurs, classe 1914, mle 254 au recrutement de Nimes.

De Gracia (Pierre-Alexandre-Lucien), ancien sergent du 144e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 780 au recrutement de Bordeaux.

Grimaldi (Jules), ancien sergent du 9e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1916, mle 1189 au recrutement d'Oran.

Grocq (Jean-Baptiste), ancien soldat du 52e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 51 au recrutement de Bayonne.

Guerin (Georges), ancien soldat du 13e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1736 au recrutement d'Autun.

Guinot (Emile), ancien soldat du 5e régiment du génie, classe 1911, mle 1128 au recrutement de Périgueux.

Henry (Jacques), ancien soldat du 103e régiment d'artillerie lourde, classe 1915, mle 1131 au recrutement de Nevers.

Henry (Pierre-Marie-Joseph), ancien sergent du 1er régiment de zouaves, classe 1911, mle 1619 au recrutement de Guingamp.

Jean (Marcel-François-Ernest), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 112 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Lafon (Joseph), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 127 au recrutement de Magnac-Laval.

Langlois (Gustave-Marcel), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 960 au recrutement de Chartres.

Lavergne (Henri-Baptiste), ancien adjudant du 9e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1907, mle 1381 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

Leschave (Paul-Alphonse), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 710 au recrutement d'Hazebrouck.

Leveque (Alfred-Ferdinand-Victor), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 187 au recrutement de Cherbourg.

Loustaud (Jean-Marcellin-André), ancien soldat du 3e régiment du génie, classe 1917, mle 903 au recrutement de Limoges.

Marchande (Lucien-Georges), ancien caporal du 401e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 4139 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

Molinier (Justin-Paul), ancien soldat du 72e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 305 au recrutement de Rodez.

Montel (André), ancien caporal du 35e régiment d'infanterie coloniale, classe 1901, mle 246 au recrutement de Riom.

Morel (Georges-Eugène), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 188 au recrutement de Compiègne.

Ombrone (Alphonse-René), ancien caporal du 112e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1937 au recrutement de Rouen-Nord.

Paganelli (Dominique-Antoine), ancien soldat du 229e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 541 au recrutement d'Ajaccio.

Paillocher (Augustin-Lucien), ancien soldat du 109e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 286 au recrutement de Cholet.

Papin (Ferdinand), ancien soldat du 32e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1356 au recrutement du Mans.

Perrier (Henri-Emile), ancien soldat du 28e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 802 au recrutement de Montélimar.

Petit (Raymond-Victor-Lucien), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1920, mle 286 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Petitjouan (Pierre-Marie-Joseph), ancien soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2894 au recrutement de Rennes.

Pfister (François-Xavier), ancien soldat du 168e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1762 au recrutement de Nancy.

Poirier (Henri-Célestin), ancien soldat du 113e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 2472 au recrutement de Béthune.

Ponget (Emile-Jules-Lucien-Simon), ancien maréchal des logis du 3e régiment d'artillerie, classe 1904, mle 1417 au recrutement de Béziers.

Pouilly (Marcel-Sosthène-Séverin), ancien soldat de la 20e section de secrétaires d'état-major et de recrutement, classe 1913, mle 2338 au recrutement de Saint-Omer.

Poulenat (Léonard), ancien soldat du 10e régiment d'infanterie coloniale, classe 1905, mle 1499 au recrutement de Limoges.

Quais (Henri-Théophile-Arthur), ancien soldat du 5e régiment de cuirassiers, classe 1918, mle 1925 au recrutement de Niort.

Riandière (Marcel-Célestin-François), ancien soldat du 21e régiment du génie, classe 1916, mle 1711 au recrutement du Mans.

Ribiere (François-Léon), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 591 au recrutement d'Orléans.

Rigoult (Charles-Maurice-Georges), ancien soldat du 165e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 11 au recrutement de Lille.

Rioux (Charles-Alexandre), ancien soldat du 99e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 255 au recrutement de Privas.

Riviere (André-Edmond), ancien soldat du 76e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1459 au recrutement d'Orléans.

Saidi Mohamed ben Hocine Sadok ben Sadok, ancien caporal du 5e régiment de tirailleurs algériens, classe 1907, mle N1 6347 au recrutement d'Alger.

Sauzet (Rémy-Marius-Henri-Jules), ancien soldat du 40e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1573 au recrutement de Nimes.

Seguy (Henri), ancien caporal du 33e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1241 au recrutement de Libourne.

Selliez (Alcide-Georges), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 3128 au recrutement de Béthune.

Soulas (François-Louis), ancien soldat du 81e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1470 au recrutement de Montpellier.

Tartarin (Georges-Marius-François), ancien sergent du 69e régiment d'infanterie, classe 1901, mle L/713 au recrutement d'Alger.

Trehoux (Alfred), ancien soldat du 9e bataillon de chasseurs à pied, classe 1901, mle 279 au recrutement de Lille.

Tribouillard (Auguste-Constant), ancien soldat du 282e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 201 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Van Dorsselaer (Marcel-Henri), ancien caporal du 103e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2220 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

Vigneres (Auguste-Théodore), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1593 au recrutement de Toulouse.

Vromman (Jean-Baptiste), ancien soldat du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1913, mle 2910 au recrutement de Lille.

Zuretti (Louis-Emmanuel-Modeste), ancien sergent du 3e régiment de zouaves, classe 1914, mle 401 au recrutement de Tunis.

Décret du 30 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1939-1945

AU GRADE DE COMMANDEUR

(Pour prendre rang du 17 décembre 1948.)

Dubois (Fernand-Gaëtan), ancien lieutenant du 21e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 270 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1949.)

Paillard (Louis-Maurice), ancien capitaine du 101e régiment du génie, classe 1906.

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 18 octobre 1947.)

Vidal de La Blache (Jacques-Paul-Alfred), ancien lieutenant du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1925.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1948.)

Trougnou (Roger-Edouard), ancien adjudant-chef du 11e régiment étranger d'infanterie, classe 1921, mle 291 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 28 octobre 1949.)

Dubourdieu (Henri), ancien lieutenant du 18e régiment d'infanterie, classe 1932, recrutement de Bordeaux.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 9 mai 1944.)

Robert (Pierre-Raymond), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie coloniale, classe 1936, mle 632 au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 1 février 1946.)

Helle (René-Pierre-Georges), ancien adjudant du 35e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1430 au recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1946.)

Moretto (Lorenzo), ancien caporal du 111e régiment d'infanterie alpine, classe 1936, mle 1028 au recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 11 avril 1947.)

Le Mounier (Raymond-Louis-Marie), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 934 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 18 décembre 1947.)

Talpied (Marius-Théodore-Théophile), ancien maréchal des logis au 7e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1934, au recrutement de Caen.

(Pour prendre rang du 2 février 1948.)

Puig (Pierre-Martin), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 1421 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 9 mars 1948.)

Caludal (Arsène-Marie), ancien soldat du 1er régiment de hussards, classe 1938, mle 3731 au recrutement de Guingamp.

(Pour prendre rang du 8 avril 1948.)

Le Sellin (Léon-René), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 525 au recrutement de Quimper.

(Pour prendre rang du 8 juillet 1948.)

Choeu (Georges-Nicolas), ancien caporal du 155e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1924, mle 804 au recrutement de Saint-Quentin.

(Pour prendre rang du 18 septembre 1948.)

Tournier-Lasserve (Henri-Charles-Emile), ancien caporal du 5e régiment d'infanterie coloniale, actuellement lieutenant de l'armée de l'air au parc aérien de Châteauroux, classe 1943, mle 1994 au recrutement de Pau.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1948.)

Delacourt (Georges-Henri), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2051 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1949.)

Rosensveig (Benjamin), ancien soldat du dépôt de cavalerie 40, classe 1935, mle 2809 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1949.)

Fadin (Raymond-Louis), ancien soldat du 31e régiment de dragons, classe 1934, mle 2591 au recrutement de Melun.

(Pour prendre rang du 25 février 1949.)

Turbet (Edmond-Gabriel), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 353 au recrutement de Nevers.

(Pour prendre rang du 15 mars 1949.)

Frances (Isaac), ancien soldat du 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1925, mle 8800 au recrutement de Nice.

Pichon (Georges-Marcel), ancien sergent du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1927, mle 5780 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 4 mai 1949.)

Vandenberghe (Jean-Léon-Benjamin), ancien caporal-chef du 168e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1932, mle 805 au recrutement de Dunkerque.

(Pour prendre rang du 16 mai 1949.)

Duplessy (Louis-Eugène), ancien soldat du 2e escadron du train auto, classe 1922, mle 1285 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

Verneau (Georges-Amédée), ancien soldat du 83e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1768 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 20 juin 1949.)

Prissette (André-Alfred-Albert), ancien soldat du 361e régiment d'artillerie lourde, classe 1932, mle 2221 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1949.)

Sabbe (Henri-Joseph), ancien brigadier-chef du 61e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 1627 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1949.)

Le Gall (Yves-Michel-Marie), ancien soldat du 330e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 4218 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 30 août 1949.)

Chardon (Albert-François), ancien maréchal des logis du 4e régiment de dragons portés, classe 1929, mle 2894 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

(Pour prendre rang du 9 septembre 1949.)

Vincent (Jean), ancien soldat du 1er régiment d'automitrailleuses, classe 1934, mle 2611 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1949.)

Gauzère (Paul), ancien caporal-chef du 30e bataillon de chars, classe 1934, mle 1402 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Sanchez-Martinez (Jésus), ancien soldat du 23e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1928, mle 10169 au recrutement de Sarrebourg.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1949.)

André (Adrien-Albert), ancien soldat de la 6e section de commis ouvriers militaires d'administration, classe 1927, mle 866 au recrutement de Bar-le-Duc.

Ballaj (Jankiel), ancien caporal-chef du 103e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 2232 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Chappet (Fernand-Joseph), ancien brigadier du 30e régiment d'artillerie, classe 1922, mle 1324 au recrutement d'Annecy.

Grand (Marc), ancien soldat du 17e régiment du train, classe 1928, mle 53 au recrutement d'Agen.

Laffitte (Pierre-Jean-Ferdinand), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 189 au recrutement d'Auch.

Roussel (Roger-Robert), ancien caporal-chef du 9e bataillon de chasseurs alpins, classe 1935, mle 602 au recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1949.)

Ballet (Paul-Alphonse), ancien sergent du 67e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 625 au recrutement de Mâcon.

Hervieu (Jean-Claude-Léonard), ancien soldat du 223e régiment d'artillerie, classe 1934, mle 422 au recrutement de Nevers.

Labaune (Marcel), ancien sergent du 13e régiment d'infanterie, classe 1930.

Lataste (Jean-Roger), ancien soldat du 1er régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943 au recrutement de Bordeaux.

Leredde (Marcel-Victor-Louis), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 109 au recrutement de Caen.

Mozas (Joseph-Edmond), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1934.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1949.)

Luquet (Ernest-Gustave), ancien maître pointeur du 201e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1934.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1949.)

Barbault (Gaston-Louis), ancien soldat du 7e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1932, mle 166 au recrutement du Mans.

Cassagne (André), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 665 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Chambault (Pierre-René), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1943 au recrutement de Nancy.

Chavanis (Henri), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1934, mle 5151 au recrutement de Lyon.

Dolla (Alfred-Henri), ancien soldat du 10e régiment de dragons, classe 1936, mle 1728 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1949.)

Capoulade (René-Joseph), ancien soldat du 225e régiment d'artillerie, classe 1933, mle 841 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

Chardon (Charles-Louis-Henri), ancien brigadier du 212e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 5183 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Fusco (Louis-Gustave), ancien soldat du 26e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 123 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1949.)

Delvert (Clément), ancien soldat du 287e régiment d'artillerie lourde, classe 1926.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1949.)

Abdella ben Amar, ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1928, mle 19127 au recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1949.)

Mennier (Fernand-André-Maurice), ancien soldat du 81e régiment d'artillerie, classe 1934.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1949.)

Belmas (Marcel-Antoine), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1927, mle 4120 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Chanteloup (Félix-Eugène), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 898 au recrutement du Mans.

Coutel (Roche-Marcel), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1922, mle 918 au recrutement de Nîmes.

Guillet (Maurice-Léon-Jean), ancien soldat du 1er escadron du train auto, classe 1922, mle 117 au recrutement de Cambrai.

Solle (André-Léon), ancien brigadier du 31e régiment de dragons portés, classe 1924, mle 1412 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

(Pour prendre rang du 13 janvier 1950.)

Labies (Etienne), ancien soldat du 22e régiment de marche de volontaires étrangers, classe 1921, mle 87... au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1950.)

Robezeau (Fernand-Camille-Georges), ancien soldat du 55e régiment d'artillerie, classe 1925.

Boulagnon (Marcel-Albert), ancien sergent-chef du 518e régiment de chars de combat, classe 1930, mle 311 au recrutement d'Agen.

Capelle (Jean-Emile-Fortuné), ancien adjudant du 9e escadron de train, classe 1927, mle 1146 au recrutement de Lille.

Mathon (Maurice-Lucien), ancien soldat du 108e régiment d'infanterie, classe 1929.

(Pour prendre rang du 27 janvier 1950.)

Grassiot (Gaston-Henri-Léon), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 2035 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Natesi (François-Fructueux-Breulano), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1939, mle 467 au recrutement de Bastia.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1950.)

Ermenier (Armand-Joseph-René-Jean-Marie), ancien soldat du 6e régiment du génie, classe 1921.

Décret du 30 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 24 septembre 1937.)

Girard (Charles-Auguste), ancien lieutenant du 330e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1741 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 7 octobre 1949.)

Weiss (Raymond-Gustave-Edouard), ancien sergent du 41e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 5108 au recrutement de Verdun.

(Pour prendre rang du 2 février 1950.)

Bianconi (Antoine-Pascal), ancien soldat du 5e régiment de chasseurs à cheval, classe 1917, mle 189 au recrutement de Tunis.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 13 janvier 1932.)

Cognillon (Henri-Paul), ancien soldat du 117e régiment d'infanterie, classe 1909.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1934.)

Epinette (Armand-Clément), ancien caporal du 101e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 648 au recrutement de Coulommiers.

(Pour prendre rang du 30 mars 1935.)

Deshaie (Charles-Armand), ancien sergent du 28e bataillon du génie, classe 1913, mle 2005 au recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1937.)

Parent (Victor-Aimé-Jules), ancien soldat du 63e régiment d'artillerie, classe 1901, mle 694 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 8 avril 1938.)

Muelle (Auguste-Emile), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1910, mle 128 au recrutement de Cosne.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1938.)

Gilbert (Antoine-Pierre-Joseph-Désiré), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2546 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1938.)

Pernin (Emile), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 207 au recrutement d'Auxerre.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1939.)

Leveil (Toussaint-Pierre-Marie), ancien soldat du 1er groupe d'aviation et 106e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 591 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 27 février 1939.)

Gauthier (Augstin-Marie), ancien soldat du 70e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1119 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 23 mars 1939.)

Arnaudet (André), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 4180 au recrutement de Libourne.

(Pour prendre rang du 8 mai 1939.)

Perier (Alexandre-Xavier), ancien soldat du 29e bataillon sénégalais, classe 1910, mle 631 au recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 6 juin 1939.)

Union (Maurice-Adolphe-Augustin), ancien soldat du 9e régiment d'artillerie, classe 1907, mle 6415 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 11 juin 1940.)

Glinel (Maurice-Jules-Désiré), ancien soldat du 329e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1258 au recrutement de Caen.

(Pour prendre rang du 11 avril 1941.)

Legeret (Marie-Abel), ancien soldat du 10e bataillon de chasseurs à pied, classe 1906, mle 266 au recrutement de Bourges.

(Pour prendre rang du 13 mai 1942.)

Andre (Camille-Edouard), ancien soldat du 30e bataillon de chasseurs à pied, classe 1910, mle 87 au recrutement de Cosne.

(Pour prendre rang du 6 octobre 1942.)

Bellay (Désiré-Armand), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 5206 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 17 décembre 1942.)

Gassin (Hippolyte-Evariste), ancien soldat du 157e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1806 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 5 février 1943.)

Follenfant (Lucien-Théophile), ancien soldat du 355e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 248 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 14 septembre 1944.)

Peres (Bernard), ancien soldat du 130e régiment d'infanterie, classe 1897, mle 1192 au recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1944.)

Ducasse (Paul), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1909 du recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 6 août 1945.)

Pricaz (Joseph), ancien soldat du 72e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1425 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 24 octobre 1947.)

Piquerez (Armand-Alphonse), ancien soldat du 13e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1440 au recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1948.)

Testu (Eloi-Hippolyte), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 1288 au recrutement d'Abbeville.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1948.)

Pacot (Jules), ancien soldat du 134e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 643 au recrutement d'Autun.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1949.)

Le Nost (François-Louis), ancien maréchal des logis du 10e régiment d'artillerie, classe 1905, mle 1562 au recrutement de Guingamp.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1949.)

Moreau (Ernest), ancien soldat du 31e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1759 au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 25 mars 1949.)

Claudel (Del-Alfred), ancien brigadier du 65e régiment d'artillerie lourde, classe 1916, mle 1491 au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 5 avril 1949.)

Raynaud (Jean), ancien soldat du 28e bataillon de chasseurs alpins, classe 1910, mle 833 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 25 mai 1949.)

David (Guillaume), ancien caporal du 6e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 1153 au recrutement de Libourne.

Eyries (Jean-Baptiste-Pierre), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1945, mle 570 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 13 juin 1949.)

Ferraud (Paul-Antoine-Marie), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 179 au recrutement de Nimes.

(Pour prendre rang du 20 juin 1949.)

Brice (Robert-Julien), ancien soldat de la 7e section d'infirmiers militaires, classe 1949, mle 9 au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 30 juin 1949.)

Caye (Jean), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 2252 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 17 août 1949.)

Jeannin (René-Louis), ancien caporal du 1er régiment étranger, classe 1908, mle 3461 au recrutement de Rhône-Central.

(Pour prendre rang du 19 août 1949.)

Tigeot (Marcel-Henri-Joseph), ancien soldat du 26e régiment d'artillerie, classe 1941, mle 1090 au recrutement de Laval.

(Pour prendre rang du 26 août 1949.)

Chambon (Elie-Paul), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 578 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1949.)

Filippi (Jean-Paul-Camille), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1809 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 23 septembre 1949.)

Chaudel (Julien-Louis), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 855 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 27 septembre 1949.)

Jarrot (Paul-Henri), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 116/LB. au recrutement de Vesoul.

(Pour prendre rang du 21 octobre 1949.)

François (Eugène-Henri), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1903, mle 451 au recrutement de Versailles.

Vimbert (Henri-Auguste), ancien soldat du 74e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 2837 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1949.)

Raboisson (Auguste-Antoine), ancien maréchal des logis du 83e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 2015 au recrutement de la Seine (1e bureau).

(Pour prendre rang du 4 novembre 1949.)

Breheret (Henri-Auguste), ancien soldat du 331e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 222 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1949.)

Charles (Joseph), ancien soldat du 11e régiment de chasseurs, classe 1945, mle 1186 au recrutement d'Annecy.

Patinet (François), ancien soldat du 176e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 1269 au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1949.)

Carnevillier (Henri), ancien soldat de la 5e section de commis et ouvriers d'administration, classe 1918, mle 453 au recrutement ed Melun.

Durandeau (François-Jules), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1165 au recrutement de Poitiers

Fall M'Barrick, ancien soldat du 8e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 1436 au recrutement de Rufisque (Afrique occidentale française).

Lecuyer (Jean-Baptiste), ancien soldat du 16e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 683 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 7 décembre 1949.)

Garrigues (Ernest-Louis-Victor), ancien soldat du 99e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1712 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 11 décembre 1949.)

Claverie (Jean-Baptiste), ancien soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 389 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Laville (Emile-Louis-Léon), ancien soldat du 8e régiment de dragons, classe 1912, mle 387 au recrutement de Caen.

Leleu (Henri), ancien soldat du 30e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1008 au recrutement de Dunkerque.

Sadiou N'Diaye, ancien tirailleur du 72e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1942, mle 29931 au recrutement de Saint-Louis.

(Pour prendre rang du 4 janvier 1950.)

Chevalier (Joseph-Victor-Médard), ancien sergent du 51e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 642 au recrutement d'Amiens.

Teilloux (Henri-Martial-Ernest), ancien soldat du 416e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 614 au recrutement de la Seine (4e bureau).

(Pour prendre rang du 12 janvier 1950.)

Chagniot (René-Louis-Maurice), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 4776 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 13 janvier 1950.)

Castet (Jean-Marie), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 979 au recrutement de Saint-Gaudens.

Duval (Roger-Alfred), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1358 au recrutement de Rouen.

Elhorga (Pierre), ancien soldat du 42e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 999 B au recrutement de Bayonne.

Petit (Henri-Léon), ancien soldat du 356e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1369 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1950.)

André (Marcel-Maurice), ancien soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1675 au recrutement de Toulon.

Merret (Jean-Marie), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 312 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 2 février 1950.)

Morice (Alexis-Julien-Marie), ancien soldat du 62e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2125 au recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 11 février 1950.)

Capot (Marcel), ancien sergent du 8e régiment de marche de tirailleurs, classe 1946, mle 301 au recrutement d'Agen.

(Pour prendre rang du 20 février 1950.)

Poulain (René-Jules-Marie), ancien soldat à la 20e section de secrétaires d'état-major et de recrutement, classe 1917, mle 1331 au recrutement d'Angers.

Décret du 30 juin 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur, des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1939-1945

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 4 octobre 1945.)

Vogt (Georges), ancien lieutenant du 96e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie nord-africaine, classe 1927, recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 27 janvier 1950.)

Tilloy (André-Charles), ancien lieutenant de la 1re division d'infanterie motorisée, classe 1933.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1950.)

Perroux (Auguste-Albert-Léon), ancien capitaine des forces françaises de l'intérieur, classe 1917.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 18 août 1943.)

Labouré (Etienne-Antoine), ancien soldat du 37e régiment d'artillerie, classe 1931, mle 968 au recrutement de Mâcon.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1946.)

Labaumie (Gaston), ancien sergent du 107e régiment d'infanterie, classe 1930, mle 1987 au recrutement de Limoges.

(Pour prendre rang du 11 juin 1947.)

Gaye (Jean-Marie-François), ancien sergent du 11e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1925, mle 919, recrutement de Pau.

(Pour prendre rang du 14 octobre 1947.)

Boucard (Henri-André), ancien sergent du 1er bataillon de chars, classe 1938, mle 1699 au recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 3 mars 1948.)

Petit (Henri-Georges-Emile), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1934, mle 567 au recrutement de Laval.

(Pour prendre rang du 12 avril 1948.)

Eyraud (Pierre-Léon), ancien soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 52017 au recrutement de Bordeaux.

Legendre (Roger-Maurice-Léon), ancien soldat du 121e régiment d'artillerie, classe 1936, mle 1040 au recrutement du Mans.

Prieur (Gilbert-Paul-René), ancien soldat du 5e escadron du train, 355e compagnie auto, classe 1934, mle 1224 au recrutement d'Orléans.

Rousseaux (André-François), ancien maréchal des logis au groupe de canevas de tir d'armée n° 3, classe 1923, mle 4191 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 12 juillet 1948.)

Abou (Jacob-Jacques), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 336 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 16 juillet 1948.)

Schaeriff (Léopold), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalaise, classe 1934, mle 1611 au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 8 septembre 1948.)

Suiffet (Louis-Jean-Baptiste), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1925, mle 289 au recrutement de Périgueux.

(Pour prendre rang du 15 mars 1949.)

Bedouin (André-Emmanuel), ancien soldat du 15e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1934, mle 85 au recrutement de Saint-Lô.

(Pour prendre rang du 10 juin 1949.)

Boussuge (Hippolyte), ancien soldat du 99e régiment d'infanterie alpine, classe 1936, mle 283 au recrutement d'Aurillac.

Liguori (Auguste), ancien brigadier du 411e régiment de défense contre avion, classe 1939, mle 1892 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 1 juillet 1949.)

Paternostre (Emile), ancien soldat du 514e régiment régional, classe 1919, mle 5437 au recrutement de Lille.

Pucci (Noël-Victor), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 6421 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1949.)

Alexandre (Pierre-Florent-Charles), ancien maréchal des logis du 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1934, mle 2177 au recrutement de Saint-Lô.

Oudin (Louis-Alphonse), ancien caporal du 155e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1927, mle 7200 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 5 août 1949.)

Giracca (Aimé-David), ancien sergent du 5e régiment de génie, classe 1941, mle 1189 au recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 13 septembre 1949.)

Oiry (Pierre-Armand-Lucien-Alphonse), ancien soldat du 8e corps franc (F. F. I. 11e région), classe 1941, mle 18205 au recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1949.)

Daussin (Albert-Charles-Alexandre), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1545 au recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 7 octobre 1949.)

Muzzucchelli (René-Jean), ancien soldat du 165e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1933, mle 506 au recrutement de la Seine (3e bureau).

(Pour prendre rang du 21 octobre 1949.)

Bolley (Francis), ancien sergent-chef du 20e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1936, mle 262 au recrutement de Tunis.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1949.)

Doumergue (Lucien-René), ancien soldat du 7e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 1330 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1949.)

Terrel des Chenes (Edmond-Paul-Marie), ancien aspirant du 38e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1939.

Wasselin (Antoine-Alfred-Laurent), ancien soldat de la 1re section d'infirmiers militaires, classe 1921, mle 3370 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1949.)

Lochet (Germain-Eugène), ancien soldat du 104e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1965 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1949.)

Augonnet (Marcel-Henri), ancien caporal du 204e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2078 au recrutement de Bourges.

Moulard (Pierre-Philippe), ancien soldat du 140e régiment d'infanterie alpine, classe 1929, mle 3852 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1949.)

Gastineau (René-Auguste-Joseph), ancien soldat du 11e régiment du génie, classe 1928, mle 5317.

(Pour prendre rang du 2 décembre 1949.)

Chetanneau (Pierre-Clément), ancien soldat du 28e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1934, recrutement d'Angoulême.

Derville (Etienne-Eugène-Louis), ancien brigadier-chef du 23e escadron du train auto, classe 1933, mle 3638 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1949.)

David (Marcel-André), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 1609 au recrutement du Havre.

Pélomme (Norbert-Jean), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1936, mle 507 au recrutement d'Angoulême.

Ribet (Jean-Louis-Justin), ancien caporal-chef au 15e régiment d'infanterie alpine, classe 1933, mle 361 au recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1949.)

Constans (Alexandre-Louis-Benjamin), ancien soldat du 122e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 466 au recrutement de Rodez.

Purliat (Pierre-Emile), ancien soldat du 35e régiment d'infanterie, classe 1925, mle 2221 au recrutement de Belfort.

Gravière (Maurice-Auguste-Marcel), ancien soldat du 37e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 2850 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Guilloux (Marcel-René), ancien soldat aux forces françaises de l'intérieur, région C, groupe C 16 (Marne).

(Pour prendre rang du 3 janvier 1950.)

Delanou (Julien-Jean-Joseph), ancien soldat du 116e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1163 au recrutement d'Angers.

Moreau (Pierre-Jean-Marie), ancien soldat du 42e régiment d'infanterie coloniale, classe 1933, mle 2913 au recrutement de Quimper.

Morice (André-Arsène-Marie), ancien soldat du 93e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 3956 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 27 janvier 1950.)

Hamon (Michel), ancien sergent-chef aux forces françaises de l'intérieur, classe 1940.

(Pour prendre rang du 28 janvier 1950.)

Saint-Palais (Georges-Jean), ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1937.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1950.)

Pinet (Edouard-Lucien), ancien soldat du 8e régiment du génie, classe 1935, mle 67 au recrutement de Saint-Brieuc.

Melle (Jules-Célestin), ancien maréchal des logis du 73e régiment d'artillerie, classe 1925, mle 925 au recrutement de Nancy.

Tromeur (Pierre-Marie), ancien sergent du 501e régiment de chasseurs de chars, classe 1944.

(Pour prendre rang du 31 janvier 1950.)

Issartel (Régis-François-Baptiste), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1931, mle 916 au recrutement de Grenoble.

Lerouille (Joseph-Louis-Marie), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 948 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 7 février 1950.)

Delfosse (Oscar-François-Joseph), ancien soldat du 25e bataillon de chars, classe 1928, mle 3419 au recrutement de Béthune.

Deremy (André-Jules), ancien caporal-chef du 124e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2180 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 13 février 1950.)

Biot (Jules-César), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1921, mle 168 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 21 février 1950.)

Arribat (Robert-Jean-Baptiste), ancien soldat du 28e régiment du génie, classe 1924, mle 199 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 7 mars 1950.)

Barrago (François), ancien soldat du 1er régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 43 au recrutement de Casablanca.

Labarthe (Jean), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1925.

Décret du 30 juin 1950 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) pour prendre rang de la date du présent décret;

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

GUERRE 1939-1945

AU GRADE DE CHEVALIER

Bonnet (Marcel-Roger-André), ancien adjudant du 152e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 1358 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Cegarra (François), ancien sergent du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1940, mle 562 au recrutement d'Oran.

Chipponi (Joseph), ancien caporal du bataillon de marche n° 21 et du centre d'administration des troupes coloniales, classe 1941, mle 3313 au recrutement d'Ajaccio.

Diagne (Paul-Fistel), ancien sergent-chef de la 9e division d'infanterie coloniale et du centre d'administration des troupes coloniales n° 4, classe 1936, mle 108 au recrutement de Dakar (Afrique occidentale française).

Gerbod (Camille-Jean-Bernard), ancien sergent-chef du 87e bataillon du génie (2e division d'infanterie marocaine), classe 1941/EV 1942, mle 112 au recrutement de Versailles et Maroc.

Le Breus (Charles-Louis-Joseph), ancien adjudant du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle 329 au recrutement du Maroc.

Legrand (Pierre-André), ancien adjudant de l'escadron de réparation n° 11, classe 1936, mle 1217 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Maura (François), ancien sergent-chef du 29e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, du recrutement d'Oran.

Maurin (Raymond-Charles-André), ancien soldat du 22e bataillon de marche Nord-africain, classe 1944, du recrutement de Clermont-Ferrand.

M'hamed ben Ahmed, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle 4789 au recrutement du Maroc.

Saadi Abdallah, ancien caporal du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1927, mle 850, recrutement de Constantine.

Décret du 8 juillet 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 8 juillet 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

SERVICES EXCEPTIONNELS DE GUERRE EN INDOCHINE

AU GRADE D'OFFICIER

Boissin (Francis-Edmond-Stanislas), capitaine, 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

Bourgeais (Robert-Louis-Auguste), capitaine, 2e région militaire.

Chaney (Pierre-Charles-Eugène), chef de bataillon, services spéciaux du Maroc.

Cordier (Michel-Edmond-Marie), capitaine, base aéroportée Nord (T.F.E.O.).

Debril (Jean-Léon-Georges), chef de bataillon, services spéciaux du Maroc.

Decorse (Valère-François-Pierre), chef d'escadron, base aéroportée Sud (T.F.E.O.).

Dubus (Alain-Lucien), lieutenant, services spéciaux du Maroc.

Drochon (Georges-Alfred), capitaine, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Fournier (Jean-Maurice-Charles), chef de bataillon, secteur de Soctrang (1er B.M.E.O.).

Fournier (Roger-Joseph-Marie), chef de bataillon, 71e compagnie de Q.G., zone opérationnelle du Tonkin.

Fritsch (Michel-Gustave-René), lieutenant-colonel, école d'état-major.

Micheli (Côme), capitaine, B.M. du 7e régiment de tirailleurs marocains.

Moulinie (François-Paul), capitaine, 2e régiment de spahis marocains.

Tavarez de Tolentino (Louis-Raphaël-Marie), chef de bataillon, 2e régiment étranger d'infanterie (détachement de Q.G.).

Teyssèyre (Francis-Gilbert-Emile), capitaine, B.M. du 4e régiment de tirailleurs marocains.

Vincent (Pierre-Marie-Jean), capitaine, 8e compagnie administrative régionale.

AU GRADE DE CHEVALIER

Alloula Belgacem ben Larbi, sous-lieutenant, compagnie administrative n° 102 (Oran).

Angst (René), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.

Archier (Louis-Honoré-Clément), capitaine, territoire militaire de Touggourt (état-major).

Avezou (Frédéric-Pierre-Jean), médecin capitaine, 1er bataillon parachutiste de choc.

Benarfa El Mekki ben Tayeb, adjudant-chef, 2/3e régiment de tirailleurs algériens.

Bernieau (Robert-Henri), lieutenant, 1/67e régiment d'artillerie.

Bertheleau (Louis-Auguste), adjudant, 4e régiment de dragons portés.

Blanchard (Roger), lieutenant, compagnie de commandement du secteur Sud (T.F.E.O.).

Bocquillon (Yvon-Marie-Ange), lieutenant, 4e régiment de chasseurs d'Afrique.

Bouley (Jacques-Marie), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Bour (Jean-Roger), sous-lieutenant, compagnie administrative régionale n° 6.

Bourgerie (Raymond-Lucien-Fernand), lieutenant, école supérieure technique du génie.

Brageux (Georges-Albert-Charles), capitaine, 110e régiment d'infanterie.

Brassens (Michel-Daniel-Emile), lieutenant, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Brenac (Maurice-Georges-Emile), lieutenant, état-major du 7e régiment de tirailleurs marocains.

Bretaudeau (Georges-Jean), capitaine, 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

Bruillot (Marcel-Pierre-Camille), adjudant-chef, direction du recrutement et de la statistique de la 7e région militaire.

Carbillet (François-Marie-Ferdinand), capitaine, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Carrion (Georges), capitaine, 12e régiment d'artillerie.

Cartier (Jean-Adolphe-Henri), capitaine de gendarmerie, légion de la garde républicaine de Paris.

Cathala (Paul-François-Marie), lieutenant, 2e bataillon de chasseurs laotiens.

Champeaux (Pierre-Louis), lieutenant, école spéciale militaire interarmes.

Chuzeville (Marc-Théodore), lieutenant, 1/41e régiment d'artillerie coloniale.

Clavier (Paul-Guy-Eugène), lieutenant, section de commandement de la zone Sud et plateaux des F.T.C.V.P.

Corcosteguy (Dominique), lieutenant, école de sous-officiers de Saint-Maixent.

Cornier (Benoit-Claude-Jean), lieutenant, 7e compagnie administrative régionale.

Corporon (André-Jean), lieutenant, 6e groupe de spahis marocains à pied.

Cuzin (Roger-Jules-Léon), lieutenant, 3e bataillon de zouaves.

Daix (Marcel-Georges), capitaine, 61e bataillon du génie.

Dallet (Jean-Louis), lieutenant, 10e régiment de tirailleurs marocains.

Dauriac (Fernand-Pierre), capitaine, base militaire de Tourane.

David (Roland-Georges-Louis-Marie), lieutenant, 3e compagnie saharienne portée de légion (territoire militaire du Fezzan).

Defoly (Jean), lieutenant, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Delmail (Jean-Louis-Joseph), adjudant-chef, compagnie administrative régionale n° 2.

Delmotte (Maurice-Gaston), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.

Desclaux (Paul-François-Louis), capitaine, école d'état-major.

Deulz d'Arragon (Raymond-René-Félix), lieutenant, école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur.

Dompgnac-Latour (Jacques-Ambroise-Jean-Bernard), capitaine, 4e régiment étranger d'infanterie.

Douche (Marie-Louis-Georges), lieutenant, 1/6e régiment d'infanterie coloniale.

Doursenaud (Paul-Guy), lieutenant, 11/21e régiment d'infanterie coloniale.

Driss ben Si M'Ahmed N'Michi, lieutenant, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Duc (Raymond), adjudant, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Dumont (Georges-Henri), lieutenant, 15e régiment de tirailleurs sénégalais.
Duprat (Jean-Baptiste-Cyr-Louis), capitaine, 71e compagnie de Q. G. (zone opérationnelle du Tonkin).
Dupuy (Léon-André), lieutenant, groupe d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française.
Duran (Charles), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.
Dussaix (Olivier-Paul), lieutenant, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Faure (Louis-Marcel-Maurice), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.
Feger (Yves), lieutenant, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.
Ferrère (Jacques-Jean-Gabriel), sous-lieutenant, compagnie administrative régionale n° 102 (Oran).
Fèvre (René), capitaine, 71e bataillon du génie.
Fournier (Alain-Armand), capitaine, centre administratif des troupes coloniales en Afrique du Nord.
Fournier (Jean-Emile-Eugène), capitaine, direction des travaux de Caen.
Fradin (Gérard), lieutenant, 1er B. M. du 2e régiment d'infanterie coloniale.
Ganaye (François-Camille), capitaine, groupement léger aéroporté.
Garcia (Maurice-Jean-Marie), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Gardes (Raymond-François-Eugène), lieutenant, 1er bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Gerbier (Paul-Maurice), lieutenant, B. M. du 7e régiment de tirailleurs marocains.
De Geyer d'Orth (Jean-Georges-Marie), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.
Godart (Lucien-René), capitaine, 9e compagnie administrative régionale.
Gout (Bernard-Louis-Henri), lieutenant, 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Gouze (Yves-René-Marius), capitaine, école de sous-officiers de Saint-Maixent.
Grasser (Pierre-François-Charles), lieutenant, 13e bataillon de chasseurs alpins.
Guillot (Eugène-André), capitaine, 8e bataillon d'infanterie.
Guilloux (Robert-Jean-Marie), lieutenant, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Haigault (Pierre), lieutenant, école de sous-officiers de Saint-Maixent.
Haslin (André-Yves-Robert), capitaine, 61e compagnie de quartier général.
Henze (Eugène-Jules), capitaine, 25e bataillon de tirailleurs algériens.
Hovette (Pierre-Ernest), lieutenant, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Huschard (Jean), capitaine, 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie coloniale.
Jorant (Michel-Antoine-René-Louis), lieutenant, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.
Jouanard (Maurice-Albert), capitaine, école polytechnique.
Jullion (René-Prosper-Albert), capitaine, dépôt central des isolés.
Laboureix (Pierre-Jean-Elie), lieutenant, centre d'instruction des troupes coloniales en métropole.
Lacuve (René), lieutenant, groupe d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française.
Ladret (Jean-Honoré), lieutenant, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Lamsfus (Jacques-Pierre-Emile), lieutenant, 1er bataillon parachutiste de choc.
Laroche (Henri-Raymond), lieutenant, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.
Le Bras (Yves-Georges), lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Lemaire (Michel-Edouard), lieutenant, école spéciale militaire interarmes.
Leonardi (Dominique), capitaine, centre d'instruction colonial de l'arme blindée.
Lieret (Lucien-Désiré-Xavier), lieutenant, 1er bataillon parachutiste de choc.
Luby (Jean-François), lieutenant, école de sous-officiers de Saint-Maixent.
Maraninchi (Jean), capitaine, 25e bataillon de tirailleurs algériens.
Mariani (Jean), capitaine, 11e légion de garde républicaine.
Marsac (Robert-Edmond-Yves), capitaine, direction des travaux du génie d'Alger.
Martin (Désiré), capitaine, 1er régiment de tirailleurs sénégalais.
Martin (Jean-Léopold), lieutenant, 1er régiment de chasseurs parachutistes, 2e bataillon.
Mercier (Robert-Albert-Armand), lieutenant, 3e groupe d'observation aérienne d'artillerie.
Mirlier (Edmond), adjudant-chef, 8e groupe de spahis algériens portés.
Morhain (Roland), lieutenant, compagnie administrative régionale 121.
Moulène (Alain-Louis), lieutenant, compagnie de quartier général.
Normand (Jacques-Raymond), lieutenant, 11e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.
Pauly (Jean-Jacques-Marie), capitaine, école d'application d'artillerie.
Personnier (René-Gilbert), lieutenant, 1re légion *ter* de garde républicaine.
Petitbon (Henri-Léon), capitaine, établissement régional du matériel d'Alger.
Picherit (Claude-Francis), capitaine, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Pillet (François-Marie-Henri), lieutenant, 4e bataillon du 4e régiment étranger d'infanterie.
Plassard (Georges-Claude-François), capitaine, bataillon subdivisionnaire 578.
Pont (Jean-Pierre), lieutenant, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Poiron de Boisfleury (Jacques-Marie), sous-lieutenant, 2e régiment de spahis marocains.
Prevot (Jean-René), lieutenant, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, base aéroportée Sud.
Raffin (Bernard-Joln-Jacques-Marie), lieutenant, 1er régiment de chasseurs parachutistes (2e bataillon).
Renard (Robert-Jean), lieutenant, 11e groupe d'automitrailleuses.
Robert (Maurice-Georges), lieutenant, 111e bataillon du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Roth Le Gentil (Etienne-Paul-Marie), lieutenant, école de sous-officiers de Cherchell.
Roy (André-Marie), capitaine, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.
Said ben Mohamed, adjudant, compagnie administrative régionale n° 1 (dépôt central des isolés).
Saluden (Pierre-Marie), capitaine, 8e groupe de spahis algériens portés.
Scotte (Marcel-Louis-Germain), capitaine, 3e régiment étranger d'infanterie.
Solty (François), capitaine, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs marocains.
Strassarino (Paul-Henri-Louis), lieutenant, bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux.
Suacot (Joseph), lieutenant, dépôt des isolés des troupes coloniales.
Tagger (Arie), capitaine, bataillon de marche, 7e régiment de tirailleurs marocains.
Taggiasco (Lucien-Marcel-Fernand), lieutenant, 3e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.
Tizane (Antoine-Jean-Pantaléon), capitaine, 110e régiment d'infanterie.
De Tonnac de Villeneuve (Olivier), lieutenant, annexe de Cherchell de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent.
Toulin (Guy-Henri-Gabriel), sous-lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Tremoulet (Emile-Henri-Honoré), capitaine, 61e compagnie de quartier général.
Valliet (Raymond-Alexandre), capitaine, ministère de la France d'outre-mer (direction des affaires militaires).
Varo (Antoine), sous-lieutenant, 93e régiment d'infanterie.
Velpry (Alain-Philippe-Maurice), lieutenant, compagnie d'état-major des troupes coloniales (Paris).
Venet (Jean-Augustin), lieutenant, 453e groupe antiaérien.
Vial (Claudius-Lucien), lieutenant, 6e régiment étranger d'infanterie.
Viard (Marius-Victor), lieutenant, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.
Vidal (Marcel-Marie-Joseph), capitaine, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.
Woisard (Arsène-Charles), lieutenant, 2e régiment de spahis marocains.
Yngiek, lieutenant, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Yvonnou (Robert), lieutenant, 3/22e régiment d'infanterie coloniale.

Ces promotions et nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 5 juillet 1950 portant changement d'arme (armée de terre, active).

Par décret en date du 5 juillet 1950, est admis dans le service de santé des troupes coloniales M. le médecin capitaine Villa (Jacques-Abel-Félix), rang du 25 mars 1946, du service de santé métropolitain; par voie de changement d'arme et par permutation avec M. le médecin capitaine Ledan (Pierre-Edmond), rang du 25 juin 1946, du service de santé des troupes coloniales.

Ces deux officiers prendront rang du 25 juin 1946 à l'annuaire respectif de leur service: M. le médecin capitaine Villa (Jacques-Abel-Félix), entre MM. les médecins capitaines Boce (Marcel-Yvan) et Navaranne (Paul-Eugène), à la liste générale d'ancienneté des médecins capitaines du service de santé des troupes coloniales; M. le médecin capitaine Ledan (Pierre-Edmond), entre les médecins capitaines Mieral (René-Claude-Alphonse), et Lissitzki (Serge-Florent), à la liste générale d'ancienneté des médecins capitaines du service de santé métropolitain.

Décret du 5 juillet 1950 portant changement d'arme et de réintégration d'officiers de réserve.

Par décret en date du 5 juillet 1950:

M. l'officier de réserve ci-après, dont la démission conditionnelle est acceptée, est nommé dans les réserves du service de santé:

Au grade de dentiste sous-lieutenant.

M. Galian (Roger-Paul), lieutenant d'infanterie (pour prendre rang du 25 juin 1949).

Est réintégré dans le cadre des officiers d'administration de réserve du service de santé, avec le grade de lieutenant d'administration, pour prendre rang du 25 décembre 1939, M. le lieutenant d'administration de réserve du cadre auxiliaire de l'intendance Debray (Jacques-Denis).

Décret du 8 juillet 1950 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 8 juillet 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

SERVICES EXCEPTIONNELS DE GUERRE EN INDOCHINE

Abdallah ben Mohamed ben Aïssa, caporal-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1816/35.

Acquaviva (Angelet), adjudant-chef, 111e bataillon du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Ahmed ben Abdesselem, 1re classe, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 2175/45.

Ahmed ben Moh ben Beusselem, caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 397/35.

Ahmed ben Mohamed, 1re classe, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 288.

Ahmed ben Mohamed, caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1357.

Amouche (Henri), caporal-chef, centre d'administration des troupes coloniales en métropole.

Allal ben Abderrahman, 2e classe, compagnie administrative régionale no 114.

Allène (Joseph-Serge), adjudant-chef, école spéciale militaire interarmes.

Ambroso (Santo), sergent-chef, 6e régiment étranger d'infanterie.

André (Marcel), adjudant, compagnie coloniale de garnison d'Hanoï.

Andreani (Antoine), adjudant, 111e bataillon du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Ansart (Jean), sergent, dépôt central des isolés.

Antoine (Marcel-Emile), adjudant, mission française d'instruction militaire auprès de l'A. R. K.

Archimbaud (Henri), sergent, 6e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Balcon (Georges), sergent-chef, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.

Bassi (Jean-Augustin), adjudant, 4e régiment d'infanterie coloniale.

Bauer (Roger), sergent-chef, 1er bataillon parachutiste de choc.

Bautista (Marcel-Charles), adjudant, 5e compagnie administrative régionale

Bauvois (Ernest), adjudant, 110e régiment d'infanterie.

Bessonneau (Marcel), sergent, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Bey Boufeldja, sergent, 27e bataillon de tirailleurs algériens.

Billot (Henry-Marie-André-Louis), maréchal des logis chef, dépôt central des isolés.

Blondel (Alfred-Victor-Joseph), adjudant-chef, compagnie de sécurité Mongay.

Bontemps (Marcel-Jean), adjudant-chef, 24e régiment d'infanterie coloniale.

Bordes (Claude), sergent, 14e bataillon d'infanterie.

Bouchaib Ben Ali, sergent, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs marocains, mle 1144.

Boudart (Georges-Adrien), adjudant-chef, compagnie administrative régionale no 6.

Bousselam Ben Ahmed, caporal-chef, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 278.

Boutet (Robert), sergent, base aéroportée Nord.

Bouziouane Aïssad Ben Abdelkader, sergent-chef, 2e régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon, mle A/2224.

Brahim Ben Tayobi, sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 95.

Breard (Fernand), sergent-chef, groupement léger aéroporté, 1er bataillon étranger de parachutistes.

Breviere (Cyrille-Louis-Pierre), gendarme, 2e légion de gendarmerie.

Brunet (Rémy-Pierre), gendarme, 4e légion.

Brungard (Joseph), sergent-chef, 3e régiment d'infanterie coloniale.

Buat (Alexis), sergent-chef, base aéroportée Nord.

Campet (Jean), gendarme, 5e légion *ter* de gendarmerie.

Carlotti (Antoine), sergent-chef, mission française d'instruction militaire.

Castaingns (Jean-Louis), adjudant, 4e légion.

Chaillet (Louis), adjudant-chef, groupe d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française.

Chaussinand (Auguste-Régis), sergent, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (base aéroportée Sud).

Cheron (Joseph), sergent, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Cheyrou-Lagreze (Paul), sergent-chef, régiment colonial de chasseurs de chars.

Claquin (Joseph), sergent-chef, école de sous-officiers de Cherchell.

Cochennec (Jean), adjudant, dépôt des isolés des troupes coloniales.

Cornighon (Charles), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Coste (André-Louis), maréchal des logis chef, 9e compagnie administrative régionale.

Coste (Henri-Albert-Emile), caporal-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes (2e bataillon).

Courtin (Jean-Aristide-Edouard), sergent-chef, 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

Dartencet (Georges), maréchal des logis, 2/1e régiment de chasseurs parachutistes.

Delcambre (Paul-Louis), caporal-chef, 31e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.

Demay (Michel), sergent-chef, 1er bataillon parachutiste de choc.

Dergal (Dergal), sergent, 2e régiment de tirailleurs algériens, 1er bataillon, mle 106.

Desson (François), sergent, école des sous-officiers de Cherchell.

Diou (Marc-Emile), caporal-chef, 24e bataillon de chasseurs portés.

Doumer (Marcel), sergent, 6e régiment étranger d'infanterie.

Driss (Ould-Naceur), 1re classe, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 527.

Dumoulin (Roger-Georges), adjudant-chef, bataillon autonome des matériels et des bâtiments coloniaux.

Eberhart (Joseph), adjudant-chef, groupement léger aéroporté, 1er bataillon étranger de parachutistes.

El Maktar Ben Ali, adjudant, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs marocains, mle 1141.

Fatah Ben Hammou, sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 141.

Fenedory (Paul), sergent, régiment colonial de chasseurs de chars.

Flores (Nicolas), caporal-chef, 4e régiment d'infanterie coloniale.

Forestier (Jacques), sergent-chef, compagnie administrative régionale 121.

Fortemaison (Robert-Maurice), maréchal des logis, 501e régiment de chars de combat.

Fracassot (Albert), maréchal des logis chef, 1er régiment de hussards.

Garrec (Jean), adjudant, dépôt central des isolés.

Genaudy (Félix), sergent, 3/22e régiment d'infanterie coloniale.

Ghazi Ben Bouazza, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 4077/47.

Gnieweck (François), sergent, 13e demi-brigade légion étrangère.

Gouverneur (Arsène), sergent, 1er bataillon parachutiste de choc.

Grant de Vaux (Alpin-Léopold-Hippolyte), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Greciet (Eugène-Louis), sergent, 1er bataillon parachutiste de choc.

Grosciaude (Pierre), maréchal des logis chef, 1re légion de garde républicaine de marche.

Guerrab (Mansour), caporal, 3/2e régiment de tirailleurs algériens, mle 614.

Guichard (André), sergent, 1er bataillon parachutistes de choc.

Guillaume (Bernard), sergent-chef, 1er bataillon parachutiste de choc.

Guillotin (Roland-René), gendarme, 2e légion *bis*.

Guiral (Georges-Edouard), sergent-chef, dépôt central des isolés.

Guisiano (Alfred), sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Haag (Julien), maréchal des logis chef, direction du S. M. B. de l'Afrique occidentale française.

Hadi Mohamed Ben Mohamed, sergent, 1/6e régiment de tirailleurs algériens, Tlemcen.

Hainsselin (Michel-Pierre-Alfred), garde, 1re légion de garde républicaine.

Halouze (Marcel-Maurice), adjudant, état-major 2e brigade de l'Afrique occidentale française (compagnie de transition de la Côte d'Ivoire).

Hanser (Edmond), sergent, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Hay (Georges), adjudant-chef, groupe colonial de commandos de parachutistes.

Hegy (Robert-Alfred-Georges), maréchal des logis chef, dépôt des isolés métropolitains de Marseille.

Hermen (Emile-Louis), caporal-chef, 7e compagnie administrative régionale.

Herraud (Jean), sergent, 6e bataillon colonial de commandos de parachutistes.
Hireche Aouad ben El Hadj, sergent, 25e bataillon de tirailleurs algériens, mle A. 1011.
Jelli (Georges), sergent, 1er bataillon colonial de commandos de parachutistes.
Jacques (René-François), sergent, 8e bataillon d'infanterie.
Jacquinot (René-Maurice), sergent, 31e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais.
Jouannet (Emmanuel), caporal-chef, 11e régiment d'infanterie.
Juppeau (Roland), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.
Kilian (Raymond), 1re classe, 1er bataillon colonial de commandos parachutistes.
Lahcen ben kacem ben Abdesselem, caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle A. 1553.
Lajat (Simon), sergent, régiment colonial de chasseurs de chars.
Legrand (Gérard-Eugène), adjudant-chef, 13e demi-brigade, 16e bataillon d'infanterie, mle 3686.
Le Guen (François-Marie), sergent, annexe autonome du dépôt des isolés des troupes coloniales de Bordeaux, mle 3237.
Le Nir (Pierre-Marie), sergent, 2/21e régiment d'infanterie coloniale, mle 19087-F.
Le Parc (Pierre-Marie), garde, 3e légion de garde républicaine, mle 20527.
Le Roux (Lucien), sergent-chef, 3e demi-brigade de chasseurs.
Lile (Antoine), caporal-chef, centre des isolés des troupes coloniales en métropole, mle 969.
Lillaye (Aimé-Jean), adjudant, mission française d'instruction militaire auprès de l'armée royale khmère, mle 1205.
L'Mahadi ben Abdallah, maréchal des logis, 6e G. S. M. P., zone frontière Nord-Est F. A. E. O., mle A/911.
Magne (Roger), maréchal des logis chef, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 36810.
M'Bark ben Mansour, 2e classe, 10e bataillon de tirailleurs marocains, mle A/5383/40.
Maillet (Paul-Henri), sergent-chef, bataillon autonome de Haute-Guinée.
Marquand (Lucien), adjudant, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes, mle 33.
Meier (Jacques), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger d'infanterie, mle 329.
Mehli ben Mohamed, sergent-chef, 1e R. T. M., 9e compagnie, mle E/2835.
Menut (Georges-Francis), adjudant, 2e légion *bis*, mle 2066.
Merling (René-André), sergent, centre d'administration des troupes coloniales en métropole, mle 2779.
Mestas (Henri), maréchal des logis, 61e bataillon, mle 1038.
M'Hamed ben Brahim, caporal, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs marocains, mle A-123/42.
Million (Joannès-André), maréchal des logis chef, 8e légion *ter* de gendarmerie, mle 57.
Mohamed ben Ahmed, caporal-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle A-285.
Mohamed ben Ali, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains, mle 9462.
Mohamed ben Bouchaïb, 1re classe, bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle A 3918/40.
Mohamed ben Kessou ben Ali, caporal, bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs marocains, mle C 2222/43.
Mohamed ben Tahar, caporal, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle A 896/40.
Mohamed Ou Assou, sergent, bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle 4011/47.
Mohammed ben Allal, sergent, bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle A 593.
Mohammed ben Si Mohammed, sergent, compagnie administrative régionale n° 114, mle Q 2743.
Miloud ben Bouazza, 1re classe, bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle 1847.
Monira (René), sergent, dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille, mle 6472.
Mostefaoui Larbi ben Hadj, caporal-chef, 19e régiment de tirailleurs algériens, mle 106.
Navail (Noël-Marceau), maréchal des logis chef de gendarmerie, détachement d'indochine, mle 1052.
Nicolin (Jean-Georges-André), garde, 7e légion de garde républicaine, mle 11847.
Obissier (André), adjudant-chef, 1er régiment de chasseurs, mle 375.
Perera (Lucien), sergent-chef, compagnie administrative régionale n° 6.
Perrin (Célestin), sergent, 1er bataillon parachutiste de choc.
Pes (François-Raymond), adjudant-chef, 93e régiment d'infanterie.
Petit-Male (Joannès), sergent, 21e régiment d'infanterie coloniale, mle 13591.
Pina (François), sergent, 1e bataillon de marche d'Extrême-Orient.
Protte (Georges), sergent, centre administratif des troupes coloniales en métropole.
Puyo (Pierre-Anselme), sergent, 5e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 2899.
Querry (Marcel-Paul), sergent, régiment colonial de chasseurs de chars, mle 4570.
Renevey (Pierre-Paul), maréchal des logis chef, 7e bataillon de chasseurs laotiens, compagnie administrative régionale n° 6, mle 238.
Resnier (Jean-Louis-Auguste), sergent, 3 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 565.
Retiate Ahmed ben Djilali, sergent, 21e bataillon de tirailleurs algériens, mle A 1221.
Ricard (Denis-Jean-Louis), adjudant, 11e bataillon d'infanterie, mle B-9468/41.
Rohart (Raoul-Georges-Gilbert), maréchal des logis chef, 2e légion *bis*, mle 224.
Rosier (Marc-Jean), adjudant, compagnie de Bourbon, Madagascar, mle 2005.
Said Ben Hamouad, 1re classe, bataillon de marche du 1e régiment de tirailleurs marocains, mle 4061/47.
Salem ben Blal, maréchal des logis chef, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 1936-X-9-1727.
Salles (Pierre-Henri), adjudant-chef, 1er bataillon de chasseurs laotiens, mle 175.
Sanchis (Vincent), adjudant-chef, dépôt des isolés coloniaux de Dakar, compagnie du quartier général, mle 105.
Sault (Villard-Maurice), adjudant, 1er bataillon parachutiste de choc.
Schneider (Joseph), maréchal des logis chef, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 2379.
Schurder (Joseph-André), adjudant, compagnie de garnison de Dalat.
Seynave (Jean), sergent-chef, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, bataillon de commandement, mle 9427.
S. N. P. Ahmed Ben Hadj, 1re classe, compagnie administrative régionale n° 101 (Blida), mle LM 110.
S. N. P. Boualem, sergent, compagnie administrative régionale n° 102 (Oran), mle 0499.
Szwed (Théophile-Michel), adjudant-chef, 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables, mle 1398.
Szyroki (Willy), adjudant, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Tachoires (Jean), adjudant, 1re légion de marche de garde républicaine, mle 432.
Thiriet (Marius), adjudant, 15e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 1403.
Vannier (Georges-Maurice), maréchal des logis, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes, mle LM 579.
Van Zandt (Gerd), sergent, unilés de légion du service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient, mle 6929/LE.
Vaugrenard (Gilbert), sergent-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 15677.
Videaux (Louis), sergent-chef, 2/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 12.
Vilbert (René-François), adjudant-chef, compagnie administrative régionale n° 2, mle 1161.
Wimmer (Marcel-Raymond), adjudant, 7e compagnie administrative régionale, mle 195.
Wojciechowski (Joseph), sergent, 31e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 1619.
Xaixo (Claude), sergent, régiment colonial de chasseurs de chars, mle 11399.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 3 juillet 1950, il a été fait remise gracieuse à Mme veuve Crevon (Andrée), résidant à Nancy, 11, rue de Mulhouse, de la somme de 1.815 F, représentant des avances sur solde qui lui furent payées pendant la période du 1er juillet au 30 septembre 1940 inclus et non retenues sur la solde du chef de famille.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 22 juin 1950, M. le capitaine Boulssières (Jean-Marie-Joseph-Edouard) est nommé régisseur d'avances auprès du parc d'aviation n° 2/136 à Friedrichshafen, en remplacement de M. le capitaine Valiat (Auguste) appelé à d'autres fonctions.

Administration centrale de l'air.

Par arrêté en date du 30 juin 1950, les dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 22 février 1950 sont annulées et remplacées par les suivantes:

« La durée de la bonification pour services militaires accordée à M. Normand (René), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon (administrateur adjoint) est fixée à 2 ans 7 mois 12 jours.

« Par utilisation d'un an de services militaires, M. Normand est reclassé administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1950.

« M. Normand conservera un reliquat de 1 an 7 mois 12 jours de services militaires à utiliser pour les promotions ultérieures ».

Archives de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 12 juin 1950, M. Audouy (Joël), archiviste paléologue, a été nommé conservateur des archives de 6e classe, pour compter du 1er juillet 1950, et affecté au dépôt d'archives du 1er arrondissement maritime de Cherbourg.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 7 juin 1950, l'arrêté en date du 31 août 1949 portant révocation sans suspension des droits à pension de M. Lathuille (Ernest) est annulé. L'intéressé, commis administratif de 2e classe, 3e échelon, est replacé commis administratif de 2e classe, 2e échelon.

La présente mesure prendra effet à compter du 1er octobre 1949.

Par arrêté du 23 juin 1950, Mme veuve Roy (Delphine), aide-commis administratif du département de la guerre (statistique médicale de l'armée à Limoges), est maintenue en disponibilité d'office pour une période de 1 mois 23 jours (prolongation), à compter du 26 novembre 1949 (raison de santé).

Par arrêté du 23 juin 1950, Mme Provost, née Froissard (Suzanne), commis administratif du département de la guerre (statistique médicale de l'armée à Limoges), est maintenue en disponibilité d'office pour une période de 2 mois 28 jours (prolongation), à compter du 22 octobre 1949 (raison de santé).

Attribution du brevet technique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juin 1950: page 6919, génie, au lieu de: « capitaine Vivier (Marcel) », lire: « capitaine Vivier (Marc) ».

Justice militaire.

Le ministre de la défense nationale,

Vu le décret n° 50-393 du 31 mars 1950 établissant les conditions d'attribution de l'échelon fonctionnel de solde 630 à certains colonels, capitaines de vaisseau et personnels militaires de rang correspondant,

Décide:

Sont admis au bénéfice de l'échelon fonctionnel de solde de classement indiciaire 630 les officiers dont les noms suivent:

(A compter du 1er janvier 1948.)

Les colonels de justice militaire:

MM. Faure (Joseph-Emile), admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à compter du 4 mars 1949.
Poupard (Emmanuel-Joseph-René), admis à faire valoir ses droits à la retraite d'ancienneté à compter du 12 mai 1949.
Thinières (André-Félix-Charles).

(A compter du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1948 et à partir du 4 mars 1949.)

M. le colonel de justice militaire Audrain (Gilbert-Donatien-Joseph).

Fait à Paris, le 30 juin 1950.

R. PLEVEN.

Service des poudres.

Par décision en date du 4 juillet 1950, ont été promus aux grades ci-après, pour prendre rang du 1er juillet 1950, les agents de poudrerie dont les noms suivent:

Au grade d'agent de poudrerie principal de 1re classe.

2e tour (choix). M. Laval (Ernest), agent de poudrerie principal de 2e classe.

Au grade d'agent de poudrerie principal de 2e classe.

Les agents de poudrerie principaux de 3e classe:
2e tour (choix). M. Floch (Jean-Yves).
3e tour (choix). M. Benedetti (Marc-Alfred-Marie).

Au grade d'agent de poudrerie principal de 3e classe.

Les agents de poudrerie de 1re classe:
4e tour (choix). M. Lachaise (Max-Roger).
5e tour (choix). M. François (Edouard-Jean).

Au grade d'agent de poudrerie de 1re classe.

Les agents de poudrerie de 2e classe:
2e tour (choix). M. Lassalle (Dominique).
1er tour (ancienneté). M. Rouyer (Raoul).

Au grade d'agent de poudrerie de 2e classe.

Les agents de poudrerie de 3e classe:
1er tour (ancienneté). M. Grebert (Victor-Noël).
2e tour (ancienneté). M. Courbin (Georges).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école navale en 1950.

Ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales les candidats dont les noms suivent:

MM.
Amardeil (P.-J.).
Auffray (E.-L.-M.-M.).
Auffray (J.-F.-J.-R.-M.).
Aunepin de Lamothe Dreuzy (C.-M.-M.).
Auvigne (B.-J.-G.).
Baillif (J.-L.-G.-P.).
De Batz de Trenquelleon (A.).
Beau de Lomenie (B.-H.-M.).
Belot (J.-J.-V.).
Beltrand (P.).
Bertaux (J.-C.-G.).
Berlin-Maghit (M.-L.-H.).
Bertrand (A.-R.-V.).
Besset (J.-M.).
Beulier (R.-Y.).
Bodin (J.-M.-J.).
Bouffière (M.-L.-M.).
Boulard (M.-C.).
De Bourbonlon (A.-J.-H.-M.).
Brem (M.-A.).
Brezet (E.-E.-M.-G.).
Briand (J.-J.-E.).
Brintet (C.-M.-L.-J.).
Caillault (M.-P.).
Caretini (E.-A.).
Carron (J.-A.).
Castagnos (C.-L.-G.).
Chabaud (J.-P.-M.).
De Champeaux de la Boulaye (J.-M.-R.-H.).
Charpy (G.-A.-L.-M.).
Charton (J.-A.-J.-M.).
Clerivet (J.-M.-M.).
Coatanea (A.).
Coignard (H.-E.-J.).
Contant (J.-J.-P.).
Du Couedic de Kererant (M.-G.-M.-J.).
Couespel du Mesnil (J.).
Coulaud (C.-G.).
Courcelle-Labrousse (M.-M.-F.).
Cousin (H.-M.-E.-M.).
Daube (J.-F.-M.).
Demoulin (P.-P.-M.-R.-M.).
Derex (Y.-G.-H.).
Desbois (Y.-J.-M.).
Doniol (G.-M.-B.).
Dubroca (A.-G.).
Ducrest (F.-M.-A.).
Ducret (J.-M.-M.-F.).
Dufau (J.-C.-L.).
Durand dit Durand-Dastes (J.-H.-L.-M.).
Duvignacq (D.-F.).
Dyevre (A.).
Estival (B.-L.-L.).
Etchebarne (J.-A.).
Etourneaud (G.-C.-L.).
Euzen (J.).
Fanton (G.-A.-J.).
Fèvre (N.-J.).
Filloux (P.-C.).
Florentin (J.-E.-J.).
Folloroux (A.).
Fradin (J.-F.).
Franiatte (J.-L.).
Fourquet (J.-P.-D.-R.-J.-H.-P.-N.).
Gautier (J.-P.-M.).
Giboin (P.-A.).
Girard (J.-M.-M.-A.-H.).
Girard de Vasson (F.-A.-M.).
Glenard (M.-E.-M.-A.).
Goubelle (H.).
Gougaud (M.-A.-M.).
Granier (H.-J.-M.).
Guillevin (P.-M.).
Guinard (A.-M.-L.).
Harcouet (J.-L.-P.-C.).
Hardy (J.-G.-A.).
Haulot (G.-J.-Y.-M.).
Hoog (C.-W.).
Huillard (P.-L.-J.).
D'Ivernois (M.-M.-O.).
Jamet (J.).
Jupont (S.-J.-R.).
Kerisit (G.-J.-A.).
Labbe (B.-J.-M.).
Ladarre (G.-A.-R.).
De La Forest Divonne (P.-M.-G.-H.).
Lagarde (P.-Y.-P.-F.).
Laine (R.-G.-E.-A.).
Le Deuff (J.-L.-M.).
Lefebvre (J.-R.-M.).
Le Masson (J.-D.-A.-R.-M.).
Lemeni (A.-E.-P.).
Le Mintier de la Motte-Basse (A.-E.-J.-M.).
Le Pichon (H.-M.-L.-H.).
Lonzi (F.-G.).
Lot (G.-T.-R.-H.).
Macary (J.-L.-M.-A.).
Mazuet (Y.-L.).
Mahe (P.-G.-J.).
Marcy (J.-H.).
Marez (J.-M.).
Marti (J.-J.-A.).
Marvoyer (G.-H.-M.).
Matheron (J.-G.-M.).
Merceur (Y.-J.-M.-A.).
Miget (G.-H.-G.).
Mollard (C.-H.).
De Montety (C.-M.-T.).
Nogret (B.-E.).
Normilheiss (J.-P.).
O'Lanyer (J.-B.-A.-M.-J.).
Olivier (J.-M.-J.-R.).
Ortolo (A.-M.-H.).
Parent (P.-J.-M.).
Pelissier (R.-M.).
Perrad (M.-P.-L.).
Perrier (P.-A.-M.).
De Perthuis de Laillevault (C.-G.-M.).
Pichaut (A.-J.-M.).
Pichevin (B.-J.-R.).
Pinget (R.-J.-M.).
Provençal (L.-I.-L.).
Puntous (J.-A.-M.-F.-X.).
De Quelen (L.-J.).
Quelvennec (J.-P.-A.T.).
Rebolier (G.-S.-R.).
Renaud (L.-N.-T.).
Ressegnier (P.-J.-G.).
Reul (A.-H.).
Risacher (G.-E.-A.).
De Roux (G.-J.-M.-J.).

Saint-M'Leux (J.-X.-M.-P.).
Sajous (J.-C.-H.-A.).
Sarlon du Jonchay (R.-M.-M.-J.).
Scheid (A.-N.).
Scheidhauer (J.-H.-W.).
Seillan (P.-P.-M.).
De Serre (J.-R.-M.-P.-A.).
Serres (C.-P.-A.).
Somer (A.-E.).
St-Angel (P.-L.-M.).
Stoeber (P.-O.-R.).
Thimer (P.-M.-J.).
Tomine (J.-P.-R.-J.).
Touvet (P.).
Tramson (C.-L.-R.).
De Trogoff-Coatalio (B.-H.-M.-J.).
Verdery (J.-H.-E.).
Vignon (J.-C.-A.).
Wantiez (M.-A.-G.).

Les candidats dont les noms suivent ont été éliminés:

Pour notes insuffisantes en compositions de sciences:

MM.

Bruno (P.-G.-E.). — Loyer (R.-M.-G.). — Le Goff (E.-P.-C.).

Pour note insuffisante en composition française:

M. Consturie (H.-P.-P.).

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens de la marine en 1950.

Ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales les candidats dont les noms suivent:

MM.

Abiven (M.).
Beyer (B.-M.-L.).
Boisset (J.-C.-A.).
Cloarec (M.-A.).
Cuisset (J.-H.-R.).
Dagorn (E.-M.-A.).
Derrien (R.-L.-M.).
D'Espinay-Saint-Luc (B.-J.-A.-G.).
Diverres (F.-J.).
Floch (R.-E.).
Fournier (H.-A.).
Gaudin (H.-M.).
Giraud (R.-E.-P.-O.).
Gras (L.-J.).
Guisonis (E.-A.).
Kerriou (R.).
Lamy (J.-A.-P.).
Le Fanlec (J.-R.).
Mallevergne (A.-M.-F.).
Marion (O.-M.).
Mayolle (P.-P.-E.).
Moyon (G.-J.-E.).
Rideux (J.).
Rouis (J.-J.-V.).
Salmon (P.-M.-M.-J.).
Sene (G.-Y.-M.).
Stephant (E.-N.).
Talabardon (G.-A.).
Toni (J.-E.-B.).
Torrin (M.-J.).
Verbeke (R.-G.-R.-J.).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Legs universel.

Par arrêté du 28 juin 1950, le secrétaire d'Etat aux finances a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de l'Etat, le legs consenti en sa faveur par Mlle Constance-Victorine Boiteau, domiciliée à la Flèche, 24, boulevard d'Alger, décédée à l'hôpital-hospice de cette ville le 25 juillet 1949.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Dupuy (Henri), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, en vue d'exercer des fonctions à la direction des finances du protectorat marocain, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période maximum de cinq ans.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques).

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Marcadet (Jean), administrateur civil de 2e classe (2e échelon) à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques), est promu administrateur civil de 1re classe (1er échelon) est maintenu, en cette qualité, en service détaché.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er novembre 1949.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Goubault (Jean), rédacteur temporaire à l'administration centrale, est nommé agent supérieur de 3e classe, 2e échelon, à compter du 24 janvier 1946.

M. Goubault (Jean), agent supérieur de 3e classe, 2e échelon, est élevé à l'échelon supérieur de son grade à compter du 24 janvier 1948.

Enregistrement.

Par arrêté du 30 juin 1950, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, de Mme Vignal, née Vergine (Odette-Simone), agent du cadre complémentaire de bureau de 2e classe de l'enregistrement, en vue de lui permettre de continuer ses services auprès de la délégation permanente du Gard.

Le présent arrêté a son effet le 1er juillet 1949.

Tabacs et allumettes.

Par arrêté du 13 juin 1950, M. Ponsinet (Jules-Michel-Léon), ingénieur de 1re classe des manufactures de l'Etat, est maintenu en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, conformément aux dispositions des articles 117 et 118 (alinéa 1er) de la loi du 19 octobre 1946.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Création d'une commission nationale et de commissions départementales du camping.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, le ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 et le décret du 30 octobre 1935;
Vu la loi du 15 février 1902;
Vu la circulaire du 26 avril 1937 et le règlement sanitaire départemental type;
Vu le code forestier et le code rural;
Vu la loi du 15 juin 1943;
Vu les lois des 24 septembre et 3 avril 1942;
Vu le décret du 29 octobre 1949 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Arrêtent:

Art. 1er. — En vue d'apporter aux pouvoirs publics tous les avis utiles sur les mesures à prendre pour assurer le développement du camping et sa réglementation, il est institué:

1° Auprès du ministre chargé des sports et activités de plein air une commission consultative nationale du camping;

2° Auprès du préfet de chaque département une commission consultative départementale du camping.

Art. 2. — La commission nationale du camping est composée comme suit:

1° Le ministre chargé des sports et activités de plein air ou son représentant;
2° Deux représentants du ministre chargé des sports et activités de plein air choisis parmi les fonctionnaires de la direction générale de la jeunesse et des sports;
3° Un représentant du ministre de la justice;
4° Un représentant du ministre de l'intérieur;
5° Un représentant du ministre des finances et des affaires économiques;
6° Un représentant du ministre chargé des monuments historiques et des sites;
7° Un représentant du ministre de l'agriculture;
8° Un représentant du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme;
9° Un représentant du ministre de la santé publique et de la population;
10° Un représentant du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;
11° Un représentant de l'association des maires de France;
12° Trois délégués désignés parmi les associations ou organisations de camping considérées comme les plus représentatives et choisies par le ministre chargé des sports et activités de plein air.

La commission peut comprendre en outre, lorsque la répartition des attributions entre les services l'exige, pour chacun des ministères prévus aux numéros 2 à 10, un ou plusieurs représentants supplémentaires. Chacun des ministères intéressés ne dispose à l'occasion des votes que d'une voix délibérative accordée suivant la nature des questions évoquées au représentant du service le plus compétent, les représentants des services moins ou non compétents ne disposant que d'une ou plusieurs voix consultatives.

Art. 3. — Les membres de la commission prévus au numéros 1 à 10 de l'article 2 ci-dessus, sont désignés par les ministres intéressés.

La commission peut décider de s'adjoindre à titre consultatif toute personne dont l'avis lui apparaîtrait utile.

La commission nationale est présidée par le ministre chargé des sports et des activités de plein air ou son représentant.

Le secrétariat des séances est assuré par les soins du 2e bureau de la direction générale de la jeunesse et des sports.

Art. 4. — La commission nationale a pour attributions d'étudier et de proposer:

1° Toutes mesures susceptibles de multiplier et d'équiper les terrains accessibles aux campeurs et d'une manière générale de développer la pratique du camping et les facilités que celle-ci apporte aux activités physiques de plein air et aux activités d'éducation populaire qui concourent à l'amélioration physique et morale de la nation;

2° Toutes mesures propres à assurer au regard du camping une protection convenable de l'hygiène et de la santé publique, des propriétés privées, du domaine public ou privé de l'Etat, des départements et des communes ainsi que des sites et régions touristiques.

Art. 5. — Les commissions départementales du camping sont composées comme suit:

1° Le préfet ou son représentant;
2° Le chef du service départemental de la jeunesse et des sports;
3° Deux fonctionnaires appartenant aux cadres de la direction générale de la jeunesse et des sports désignés par le chef du service départemental de la jeunesse et ds sports;
4° Le directeur départemental des domaines;
5° Le président de la section permanente de la commission départementale des sites;
6° Le conservateur des eaux et forêts, l'ingénieur en chef du génie rural et le directeur des services agricoles, ne disposant au total que d'une voix délibérative, dans les conditions prévues à l'article 2 (§ 2) ci-dessus pour certains membres de la commission nationale;
7° Le secrétaire général du comité régional du tourisme ou un représentant du comité régional pour le département désigné par le comité régional;
8° Le directeur départemental de la santé;
9° L'inspecteur départemental de l'urbanisme et de l'habitation;
10° Un représentant du conseil général;
11° Un maire du département désigné par le préfet;
12° Trois délégués désignés par les associations ou organisations de camping considérées comme les plus représentatives sur le plan départemental et choisies par le préfet sur proposition du chef du service départemental de la jeunesse et des sports.

La commission peut décider de s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne dont l'avis lui apparaîtrait utile.

Art. 6. — Les commissions départementales sont présidées par le préfet.

Le préfet est assisté des fonctionnaires du ministère de l'intérieur intéressés.

Le secrétariat des séances est assuré par les soins du chef du service départemental de la jeunesse et des sports.

Art. 7. — Les commissions départementales ont sur le plan départemental des attributions identiques à celles définies à l'article 5 comme étant, sur le plan national, celles de la commission nationale.

Les préfets sont tenus, sauf cas d'urgence, de demander leur avis avant de prendre tout arrêté réglementant le camping.

Les commissions donnent également leur avis sur les arrêtés municipaux réglementant le camping et soumis à leur examen.

Art. 8. — Les avis et les vœux de la commission nationale et des commissions départementales du camping sont pris à la majorité relative des membres présents ou représentés disposant d'une voix délibérative.

Le quorum est des deux tiers des membres prévus aux articles 2 ou 5 du présent arrêté respectivement.

Les voix des présidents de la commission nationale et des commissions départementales sont prépondérantes en cas de partage des voix.

Art. 9. — Le directeur général de la jeunesse et des sports et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juin 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
HENRI QUEUILLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Création d'une section professionnelle de constructions civiles au collège technique industriel de Strasbourg.

Par arrêté en date du 21 juin 1950, une section professionnelle de constructions civiles a été créée au collège technique industriel de Strasbourg (Bas-Rhin).

Création d'une section technique au collège moderne de jeunes filles de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie)

Par arrêté en date du 23 juin 1950, une section technique a été créée au collège moderne de jeunes filles de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) par transformation de la section professionnelle de l'ancien cours complémentaire.

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 23 juin 1950, le centre d'apprentissage féminin du Teil (Ardèche) est transféré à Montélimar (Drôme).

Le centre continuera à fonctionner au Teil (Ardèche) jusqu'à la fin des travaux d'aménagement entrepris dans les nouveaux locaux.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 24 mai 1950, l'article 3 de l'arrêté du 1er décembre 1948 est modifié comme suit:

« M. Monborgne (Marcel), rétrogadé de la 1re à la 2e classe des chefs de bureau, à compter du 1er janvier 1945, est intégré au 2e échelon de la 1re classe du cadre provisoire des agents supérieurs, à compter du 1er janvier 1946, avec une ancienneté d'un an.

« Il est promu au 3e échelon de la 1re classe des agents supérieurs à compter du 1er janvier 1947, et au 4e échelon de la 1re classe des agents supérieurs à compter du 1er janvier 1949 ».

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 30 juin 1950, sont et demeurent rapportées les dispositions de l'arrêté en date du 9 novembre 1949 aux termes duquel M. Mandefield a été maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 11 février 1949.

M. Mandefield (Harold), professeur agrégé d'anglais est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de chef de la section des langues à l'organisation de l'aviation civile à Montréal.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Rocher (Francis), instituteur de 1re classe du département de la Gironde, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 1er février 1950, à la disposition du ministère de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Ropers (Louis), instituteur de 2e classe du département du Morbihan, est maintenu pour la durée de trois ans, à compter du 16 février 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Sirot (Jean), instituteur de 3e classe du département de la Seine, est maintenu pour une durée allant au maximum du 12 octobre 1947 au 11 octobre 1952, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Vaux (Raoul), instituteur de 1re classe du département des Bouches-du-Rhône, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 5 septembre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Chauvellier (Moïse), instituteur de 6e classe du département d'Indre-et-Loire, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du préfet de la Sarthe pour exercer ses fonctions de conseiller au centre d'orientation professionnelle de la Sarthe.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Blique (Claude), instituteur titulaire de 5e classe du département de la Somme, est mis, pour une durée allant du 1er juillet 1945 au 15 janvier 1947, à la disposition du préfet du Pas-de-Calais pour exercer les fonctions de directeur au centre d'orientation professionnelle du Pas-de-Calais.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Banteaux (Robert), instituteur de 5e classe du département de la Marne, est mis pour une durée maximum de quatre ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Casanova (Marcel), instituteur de 6e classe du département du Var, est mis pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 11 décembre 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Vouillon (Georges), instituteur de 4e classe du département de la Seine-et-Oise, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 7 avril 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Pinot (Marc-Henri), instituteur de 4e classe du département de la Réunion, est mis pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er janvier 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 30 juin 1950, M. Brun (Antoine), instituteur de 5e classe du département des Hautes-Alpes, est mis pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 16 janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Délégations de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 12 novembre 1947 chargeant des fonctions de secrétaire général aux travaux publics M. Dorges, directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dorges, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur général des chemins de fer et des transports, chargé des fonctions de secrétaire général aux travaux publics, est autorisé à signer, par délégation du ministre, tous actes, arrêtés ou décisions intéressant la direction du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, la direction générale des chemins de fer et des transports, la direction des ports maritimes et des voies navigables, la direction des routes, l'institut géographique national et le service central de reconstruction des voies de communication, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Renaud (Bernard) inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, a délégation pour signer, au nom du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, les états exécutoires concernant le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (travaux publics).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-181 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Hederer (Fernand), secrétaire général à l'aviation civile et commerciale, est habilité, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, à signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés, décisions, actes et pièces concernant les matières énumérées ci-après:

1° Mesures individuelles intéressant le personnel autres que les titularisations, les sanctions disciplinaires, les déplacements d'office, les détachements (sauf les simples renouvellements) et les licenciements de personnel titulaire;

2° Décisions courantes relatives à l'application des lois, décrets et circulaires intéressant les affaires d'administration générale et la législation sociale;

3° Ordonnance de payement, de virement et délégation, lettres d'avis d'ordonnance, pièces justificatives dépenses et ordres de recettes;

4° Arrêtés de débet et états exécutoires;

5° Concession, revision ou annulation des pensions, rentes et allocations de toute nature, ainsi que de leurs accessoires, attribués aux agents ou ayants cause d'agents du secrétariat général à l'aviation civile, actions de rentes viagères, d'invalidité allouées aux mêmes catégories de bénéficiaires.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — M. Henri Ingrand, commissaire général au tourisme, a délégation pour signer, au nom du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 1er juillet 1950, les candidats dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ou de l'examen professionnel ouverts en 1949 pour l'accès à l'emploi de commis des ponts et chaussées, ont été nommés à ce grade dans les conditions suivantes:

M. Ladoucette (Guy), commis stagiaire des ponts et chaussées, Corrèze, service ordinaire (emploi vacant).

M. Didier (René), commis stagiaire des ponts et chaussées, Haute-Marne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Fuster (Albert), commis stagiaire des ponts et chaussées, Pyrénées-Orientales, service des bases aériennes (emploi vacant).

M. Le Brazidec (Michel), commis stagiaire des ponts et chaussées, Côtes-du-Nord, service ordinaire (emploi vacant).

M. Barrety (Pierre), commis stagiaire des ponts et chaussées, Mayenne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Adam (Serge), commis stagiaire des ponts et chaussées, Ardennes, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Moulène (Renée), commis des ponts et chaussées de 3e classe, administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, service de la caisse (emploi vacant).

Mme Pavillon (Huberte), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Landes, service ordinaire (arrondissement de Dax, en remplacement de Mme Guichemerre, en congé de longue durée).

Mlle Briand (Lucienne), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Vendée, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Care (Rebecca), commis des ponts et chaussées de 3e classe, administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, service de la caisse (emploi vacant).

Mlle Gouelon (Raymonde), commis stagiaire des ponts et chaussées, administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, direction des ports maritimes et des voies navigables.

M. Richer (Marc), commis stagiaire des ponts et chaussées, Eure-et-Loir, service ordinaire (emploi vacant).

M. Jalibert (Henri), commis stagiaire des ponts et chaussées, Pyrénées-Orientales, service des bases aériennes (emploi vacant).

Mlle Barlier (Suzanne), commis stagiaire des ponts et chaussées, Seine, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Capayrou (Marguerite), commis des ponts et chaussées de 3e classe, administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, direction générale des chemins de fer et des transports, service de la main-d'œuvre des transports.

Mlle Gendrot (Denise), commis stagiaire des ponts et chaussées, Seine-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Hemery (Solange), commis stagiaire des ponts et chaussées, Seine-et-Oise, service ordinaire (emploi vacant).

M. Remolins (Louis), commis stagiaire des ponts et chaussées, Pyrénées-Orientales, service de défense contre les eaux (emploi vacant).

M. Andreu (Robert), commis stagiaire des ponts et chaussées, Charente, service ordinaire (emploi vacant).

M. Lavallée (Maximilien), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Meuse, service ordinaire (emploi vacant).

M. Veillard (Maurice), commis stagiaire des ponts et chaussées, Mayenne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Vilet (Robert), commis stagiaire des ponts et chaussées, Sarthe, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Gachassin (Henriette), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Gironde, service des bases aériennes (emploi vacant).

M. Berlhelot (Roger), commis stagiaire des ponts et chaussées, Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Mainguene (Marie-Thérèse), commis stagiaire des ponts et chaussées, Orne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Mathe (Roger), commis stagiaire des ponts et chaussées, Vendée, service ordinaire (emploi vacant).

M. Dumas (Georges), commis stagiaire des ponts et chaussées, Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Roux (Paulette), commis stagiaire des ponts et chaussées, Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Bozzi (Jeanne), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Haute-Savoie, service ordinaire (emploi vacant).

M. Feryn (Gilbert), commis stagiaire des ponts et chaussées, Eure, service ordinaire (emploi vacant).

M. Sourian (Paul), commis stagiaire des ponts et chaussées, Loir-et-Cher, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Richard (Jacqueline), commis stagiaire des ponts et chaussées, Charente-Maritime, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Georges (Anne-Marie), commis stagiaire des ponts et chaussées, Meurthe-et-Moselle, service ordinaire (emploi vacant).

M. Le Brazidec (André), commis stagiaire des ponts et chaussées, Morbihan, service ordinaire (emploi vacant).

M. Braconnier (Raymond), commis stagiaire des ponts et chaussées, Ardennes, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Pron (Nelly), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Loiret, service ordinaire (emploi vacant).

M. Richard (Michel), commis stagiaire des ponts et chaussées, Eure, service ordinaire (emploi vacant).

M. Bouchard (Guy), commis stagiaire des ponts et chaussées, Loiret, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Sialelli (Toussainte), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Haute-Savoie, service ordinaire (emploi vacant).

M. Lepelley (Lucien), commis stagiaire des ponts et chaussées, Calvados, service ordinaire (emploi vacant).

M. Laurent (Alcide), commis stagiaire des ponts et chaussées, Rhône, serice ordinaire (emploi vacant).

M. Vaskou (Michel), commis stagiaire des ponts et chaussées, Aube, service ordinaire (emploi vacant).

M. Follez (Michel), commis stagiaire des ponts et chaussées, Pas-de-Calais, service maritime (emploi vacant).

Mlle Laffore (Claude), commis stagiaire des ponts et chaussées, Lot-et-Garonne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Bascle (Aimé), commis stagiaire des ponts et chaussées, Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

M. Pierre (Louis), commis stagiaire des ponts et chaussées, Morbihan, service ordinaire (emploi vacant).

M. Meillat (Jean), commis stagiaire des ponts et chaussées, Landes, service ordinaire (emploi vacant).

M. Camps (Louis), commis stagiaire des ponts et chaussées, Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Rivière (Marcelle), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Drôme, service ordinaire (emploi vacant).

M. Tilly (René), commis stagiaire des ponts et chaussées, Seine-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Esclassans (Régine), commis stagiaire des ponts et chaussées, Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

M. Vanaret (Robert), commis stagiaire des ponts et chaussées, Ain, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Maurice (Monique), commis stagiaire des ponts et chaussées, Calvados, service ordinaire (emploi vacant).

M. Sourisseau (Jean), commis stagiaire des ponts et chaussées, Vendée, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Clerget (Lucette), commis stagiaire des ponts et chaussées, administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, direction du personnel, 2e bureau.

Mme Alexandre (Christiane), commis stagiaire des ponts et chaussées, Seine-et-Marne, service ordinaire, en remplacement numérique de Mme Bourgoin, appelée à un autre poste.

M. Poncet (Roger), commis stagiaire des ponts et chaussées, Vosges, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Dochier (Nelly), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Bouches-du-Rhône, service maritime, en remplacement de Mlle Cabanne, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Tribout (Pierre), commis stagiaire des ponts et chaussées, Ardennes, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Philippon (Paulette), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Lot, service ordinaire (emploi vacant).

M. Soubicile (Henri), commis stagiaire des ponts et chaussées, Aude, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Bigand (Jacqueline), commis stagiaire des ponts et chaussées, Aisne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Busselet (Lucien), commis stagiaire des ponts et chaussées, Creuse, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Lorences (Jeannine), commis stagiaire des ponts et chaussées, Orne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Olivier (Yves), commis stagiaire des ponts et chaussées, Deux-Sèvres, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Paland (Yvonne), commis stagiaire des ponts et chaussées, Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

M. Bigon (Maurice), commis des ponts et chaussées de 3e classe, Bouches-du-Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

Les présentes nominations, qui prendront effet du 1er juillet 1950, ont été prononcées sous réserve de la production par les intéressés n'ayant pas déjà la qualité de fonctionnaire d'un certificat médical attestant qu'ils sont considérés, après examen clinique et radioscopique, comme indemnes de toute affection tuberculeuse (application de l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut général des fonctionnaires en ce qui concerne l'admission aux emplois publics).

Par arrêté du 1er juillet 1950, les fonctionnaires dégagés des cadres dont les noms suivent ont été nommés commis stagiaires des ponts et chaussées, savoir :

M. Poli (Luc), Côte-d'Or, service ordinaire (emploi vacant).

M. Barbe (Henri), Eure, service ordinaire (emploi vacant).

M. Thebaudeau (Francis), Orne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Held (Othon), Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Sene (Alfred), Bas-Rhin, service ordinaire (emploi vacant).

M. Daguse (René), service de la navigation du Rhône et de la Saône (emploi vacant).

M. Raynal (Albert), Vienne, service ordinaire (emploi vacant).

M. Tisserand (Joseph), Nord, service ordinaire, arrondissement de Douai (emploi vacant).

M. Hanry (René), 6e circonscription électrique, à Grenoble, considéré comme placé en service détaché.

M. Germain (Fernand), Moselle, service ordinaire (emploi vacant).

M. Grossetti (Charles), Seine-et-Oise, service ordinaire (emploi vacant).

M. Constant (Gaston), Bas-Rhin, service ordinaire (emploi vacant).

M. Camguilhem (Joseph), Moselle, service ordinaire (emploi vacant).

M. Girardin (Aimé), Haut-Rhin, service ordinaire (emploi vacant).

M. Corchuan (Jean), Vosges, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Clouet, administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme. — Direction des routes. — 3e bureau (emploi vacant).

M. Vidal (Elie), Côte-d'Or, service ordinaire (emploi vacant).

M. Lejeune (Jean), Seine-et-Oise, arrondissement de l'Est à Paris (emploi vacant).

M. Villeret (Pierre), Eure, service ordinaire (emploi vacant).

M. Ermin (Jean), Cher, service ordinaire (emploi vacant).

M. Traband (Prosper), Vosges, service ordinaire (emploi vacant).

M. Heger (Jean), 3e circonscription électrique, à Nantes.

M. Cohade (Roger), Puy-de-Dôme, service ordinaire (emploi vacant).

M. Bayon (Henry), Puy-de-Dôme, service ordinaire (emploi vacant).

M. Patoir (Robert), Puy-de-Dôme, service ordinaire (emploi vacant).

Les présentes nominations, qui prendront effet du 1er juillet 1950, ont été prononcées sous réserve de la production par les intéressés d'un certificat médical attestant qu'ils sont considérés, après examen clinique et radioscopique comme indemnes de toute affection tuberculeuse (application de l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut général des fonctionnaires, en ce qui concerne l'admission aux emplois publics).

Par arrêté du 1er juillet 1950, les candidates dont les noms suivent, ayant subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1949, en vue de l'admission à l'emploi d'agent de bureau des ponts et chaussées, ont été nommées agents de bureau stagiaires et ont reçu les affectations suivantes:

Mme Lelièvre (Louise), Ille-et-Vilaine, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Mairesse (Renée), service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (emploi vacant).

Mlle Henriot (Marie-Rose), Haute-Saône, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Thomas (Louise), Calvados, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Rialland (Juliette), service maritime des Bouches-du-Rhône (emploi vacant).

Mlle Marceau (Solange), Nièvre, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Valadie (Geneviève), Tarn-et-Garonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Compain (Simonne), Haute-Saône, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Faucard (Renée), Isère, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Breton (Marie-Louise), Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Constant (Gabrielle), Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Figere (Jacqueline), Vaucluse, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Largeron (Marguerite), Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Gaultier (Cécile), Loire-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Petit (Lucienne), Pas-de-Calais, emploi vacant.

Mme Berlan (Marie-Louise), Hautes-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Lauriau (Charlotte), administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, 4e bureau du personnel.

Mme Sejournant (Renée), Aube, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Rostaing (Mireille), Bouches-du-Rhône, service spécial des bases aériennes, à Aix-en-Provence.

Mlle Roussel (Marie), administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, 4e bureau du personnel.

Mme Condomines (Madeleine), service des canaux du Midi et latéral à la Garonne (emploi vacant).

Mlle Chappert (Simone), Aude, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Storrer (Yvonne), Meurthe-et-Moselle, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Carraz (Camille), Savoie, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Mourgues (Marguerite), Hérault, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Pandraud (Simone), Puy-de-Dôme, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Dot (Colette), Cher, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Guillon (Nicole), Charente-Maritime, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Riant (Geneviève), administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme — Direction générale des chemins de fer et des transports. — Secrétariat.

Mlle Philippot (Odette), Gironde, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Léonard (Emilienne), Charente-Maritime, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Dagier (Janick), Calvados, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Vérinaud (Jeanne), Calvados, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Focachon (Jeannine), Marne, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Thiercelin (Eliane), Loiret, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Jourjon (Marie), Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Exlier (Juliette), Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Nas (Claire), Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Michaud (Eliane), Jura, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Smondack (Madeleine), service maritime de la Seine-Inférieure (emploi vacant).

Mlle Dabos (Jeanne), Haute-Garonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Blain (Marcelle), Seine-et-Oise, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Jacquet (Janine), Gironde, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Plalat (Jeannine), Côte-d'Or, service ordinaire, emploi vacant.

Mme Granger (Paule), Gironde, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Hue (Monique), Calvados, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Maillet (Gisèle), Vienne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Robereau (Yvette), Charente-Maritime, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Hortoland (Christiane), Savoie, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Couchaux (Huguette), Seine-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Deschodt (Simone), service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (emploi vacant).

Mme Rogissart (Suzette), Ardennes, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Pernin (Jacqueline), Jura, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Bernard (Renée), Charente, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Thiebaud (Magdeleine), Côte-d'Or, bureau de l'inspecteur général des ponts et chaussées (emploi vacant).

Mlle Guilet (Suzanne), Seine-et-Oise, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Durst (Marie-Antoinette), Ardèche, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Landais (Thérèse), Seine-Inférieure, service maritime (emploi vacant).

Mlle Pelerbes (Micheline), administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, service central des voies navigables.

Mlle Touron (Denise), Sarthe, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Duche (Jacqueline), Allier, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Pezennec (Paule), Morbihan, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Payebien (Germaine), Saône-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Chaubeyre (Renée), Haute-Garonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Daverio (Charlotte), Isère, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Godard (Marcelle), Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Courville (Jeanine), Jura, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Helias (Alice), Loire-Inférieure, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Sempe (Paulette), Alpes-Maritimes, service des bases aériennes.

Mme Honorez (Janine), Nord, service maritime (emploi vacant).

Mlle Prehaudeau (Alice), Morbihan, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Marthourey (Madeleine), Rhône, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Grangeron (Ginette), service central d'études techniques.

Mlle Favier (Lucette), Meuse, service ordinaire (emploi vacant)

Mlle Boulier (Jeanine), Eure-et-Loir, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Jeanroy (Françoise), Ardennes, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Boutineau (Jeannine), Dordogne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Colliou (Lucienne), Seine-Inférieure, service maritime (emploi vacant).

Mlle Blosse (Madeleine), Gers, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Miciol (Claudie), Basses-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Briand (Solange), Vendée, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Burban (Marie-Thérèse), Maine-et-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Hibon (Mathilde), Tarn-et-Garonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Gille (Yvette), Ain, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Mielgues (Georgette), Aude, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Billon (Jeannine), Dordogne, service ordinaire (emploi vacant.

Mlle Derue (Ginette), Creuse, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Roubies (Marie-Thérèse), Var, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Salson (Raymonde), Hérault, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Clavelle (Anne-Marie), Puy-de-Dôme, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Soulier (Fernande), Gard, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Perez (Marie), Bouches-du-Rhône, service maritime (emploi vacant).

Mlle Bozzonetti (Chrisliane), Ariège, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Berrin (Jeanne), Var, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Bernelas (Jeannine), Deux-Sèvres, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Lenoir (Gisèle) , Mayenne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Gouverneyre (Aline), Allier, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Prieur (Christiane), Yonne, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Maître (Odette), Pyrénées-Orientales, service des bases aériennes (emploi vacant).

Mlle Schoumacher (Raymonde), service du canal de la Marne au Rhin (emploi vacant).

Mlle Talbourdet (Simone), école nationale des ponts et chaussées (emploi vacant).

Mlle Brouilloux (Raymonde), Creuse, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Tonanli (Suzanne), Hautes-Alpes, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Hernandez (Florinda), Basses-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Thomas (Monique), Isère, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Aiglin (Lucette), Haute-Loire, service ordinaire (emploi vacant).

Mme Legros (Augusta), Basses-Alpes, service ordinaire, arrondissement de l'Est à Digne.

Mlle Arifont (Josette), Hérault, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Olier (Gabrielle), Finistère, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Lansac (Andrée), Basses-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Baudevin (Jacqueline), Doubs, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Lelan (Eliane), Ille-et-Vilaine, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Bedel (Sabine), Tarn, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Delaux (Simonne), Hautes-Pyrénées, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Cauquil (Simone), Lozère, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Laroche (Régina), Gironde, service ordinaire (emploi vacant).

Mlle Picoron (Henriette), Charente-Maritime, service ordinaire (emploi vacant).

Les présentes nominations, qui prendront effet pour compter du 1er juillet 1950, ont été prononcées sous réserve de la production du certificat médical prévu par l'article 10 du décret n° 47-1456 du 5 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application du statut général des fonctionnaires en ce qui concerne l'admission aux emplois publics.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Modification de l'article 16 de l'arrêté du 28 février 1938 fixant les conditions et programmes des épreuves du concours professionnel pour l'admission au grade d'ingénieur principal du cadre général des travaux publics et mines des colonies.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 1873 du 15 juillet 1941, modifié par le décret n° 45-1543 du 11 juillet 1945, réglant l'organisation générale et le statut du personnel des services des travaux publics, des mines et des techniques industrielles relevant du ministre de la France d'outre-mer;

Vu l'arrêté du 28 février 1938, fixant les conditions et programmes des épreuves du concours professionnel pour l'admission au grade d'ingénieur principal du cadre général des travaux publics et mines des colonies, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 28 février 1950 fixant les attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer;

Vu le vœu émis par la commission d'avancement du personnel du cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer dans sa séance du 27 février 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Le paragraphe 2 de l'article 16 de l'arrêté du 28 février 1938 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

. . . . . .

« Ce comité est saisi des notes données aux candidats pour les épreuves; il prend connaissance des notes signalétiques de chacun d'eux depuis son entrée en service ainsi que des mémoires ou publications qu'il a pu produire; il convoque, quand il le juge utile ou s'il y est invité par le ministre, les membres de la commission centrale ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et sera inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 juin 1950.

Pour le ministre de la France d'outre-mer:
Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Géologues.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1950, M. Vincent (Pierre), géologue assistant de 4e classe stagiaire des colonies, précédemment en congé hors cadres, a été intégré dans le cadre général des géologues pour compter de la veille de son embarquement outre-mer.

Notaires.

Par arrêté du 24 juin 1950, M. Lejeune (Marcel), est nommé notaire à la résidence de Papeete en remplacement de Me Dubouch, décédé.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1950:

I. — Les agents des cadres commun supérieur et commun secondaire des transmissions de l'Afrique occidentale française et du cadre local du Togo dont les noms suivent désignés pour suivre un stage de formation et de perfectionnement d'une durée de quatre mois environ dans l'administration métropolitaine des postes, télégraphes et téléphones sont placés dans la position de mission en France à compter de la date de leur arrivée à Paris:

a) *Service postal.*

M. Agbessi Locco (Gilbert), commis adjoint de 4e classe du cadre commun supérieur (Togo).

M. Amevor (Pierre), commis adjoint de 5e classe du cadre local (Togo).

M. Turpin (Martial), commis adjoint de 1re classe du cadre commun secondaire (Sénégal).

M. Diagne Sipb, commis adjoint de 4e classe du cadre commun supérieur (Sénégal).

M. Camara Malick, commis adjoint de 3e classe du cadre commun supérieur (Sénégal).

M. Dembelle Sidiki, commis adjoint de 3e classe du cadre commun supérieur (Sénégal).

M. Sow Ousmane Dembel, commis adjoint de 4e classe du cadre commun supérieur (Sénégal).

M. Sow Ibrahim Dembel, commis adjoint de 5e classe du cadre commun supérieur (Sénégal).

M. Lo Abdou Elimans, commis adjoint de 4e classe du cadre commun supérieur (Mauritanie).

M. Kebe Alioune, commis adjoint de 5e classe du cadre commun secondaire (Soudan).

M. Diallo Alion, commis adjoint de 2e classe du cadre commun supérieur (Soudan).

M. Konta Bakary Morieyere, commis adjoint de 5e classe du cadre commun supérieur (Soudan).

M. Ouedraogo Amadou, commis adjoint de 5e classe du cadre commun supérieur (Haute-Volta).

M. Gueye Amadou Lamina, commis adjoint de 3e classe du cadre commun secondaire (Guinée).

M. Missairoun (Thomas-Septime), commis adjoint de 5e classe du cadre commun supérieur (Dahomey).

M. Hounkpatin (Augustin), commis adjoint de 4e classe du cadre commun supérieur (Dahomey).

M. Dabo Aboubacar, commis adjoint de 3e classe du cadre commun secondaire (Niger).

b) *Service radio*

M. Niang Ibrahim, commis adjoint de 1re classe du cadre commun secondaire (Sénégal).

M. N'Diaye N'Diaga, commis adjoint de 4e classe du cadre commun supérieur (Sénégal).

M. De Souza (Paul), commis adjoint de 1re classe du cadre commun secondaire (Mauritanie).

M. Diop Souleymane, commis adjoint de 3e classe du cadre commun secondaire (Guinée).

M. Ouabi Oualiou, commis adjoint de 5e classe du cadre commun supérieur (Dahomey).

M. Tegama (Eugène), commis adjoint de 2e classe du cadre commun secondaire (Niger).

II. — Ces agents auront droit pendant la durée de leur mission:

1° Aux émoluments qu'ils percevraient dans la position de service en Afrique occidentale française, ou au Togo.

Ces émoluments leur seront réglés en francs C. F. A. par les soins des hauts commissaires de la République en Afrique occidentale française et du commissaire de la République au Togo;

2° Aux indemnités pour frais de déplacement en France prévus par le décret du 13 juillet 1945 pour les fonctionnaires de leur catégorie et qui leur seront réglés en francs métropolitains.

III. — Les dépenses résultant du payement des émoluments et allocations prévus ci-dessus ainsi que les frais de transport de ces agents seront à la charge du budget général de l'Afrique occidentale française et en ce qui concerne MM. Agbessi Locco et Amevor, du budget local du Togo.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1950, M. Gandouly (Georges), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones du cadre métropolitain détaché en Indochine, contrôleur de 1re classe des transmissions coloniales (branche exploitation P. T. T.) a été rétrogradé au grade de contrôleur de 2e classe dans ce dernier cadre.

Travaux publics et chemins de fer.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 31 mai 1950:

I. — Ont été et sont demeurées rapportées les dispositions de l'arrêté n° 307 du 19 avril 1944 admettant d'office à la retraite M. Jeandel (André), chef de gare principal du cadre local des travaux publics et chemins de fer du Cameroun.

II. — M. Jeandel a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité résultant de l'exercice de ses fonctions, pour compter du 19 avril 1944.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 23 juin 1950, M. Alfano (Vincent), ingénieur en chef hors classe des travaux publics relevant du ministère de la France d'outre-mer, directeur des chemins de fer de Madagascar, a été placé dans la position de mission, pour une période de deux mois, à compter du jour de son départ de Madagascar, en vue d'effectuer une mission d'études en Afrique du Sud, au Congo belge et en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 23 juin 1950.

I. — M. Gervasoni (Robert), nommé ingénieur adjoint de 4e classe stagiaire des travaux publics des colonies, après concours direct pour l'accession à ce grade, a été inscrit au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1944.

II. — M. Gervasoni a été titularisé, pour compter du 10 novembre 1949, au grade d'ingénieur adjoint de 4e classe des travaux publics des colonies, avec ancienneté du 1er octobre 1948 et rappels pour services militaires constatés de 1 an 3 mois 10 jours.

III. — M. Gervasoni a été promu automatiquement à la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint, pour compter du 10 novembre 1949, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec rappels pours services militaires conservés de 4 mois 20 jours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 24 juin 1950, M. Delacour (Jean), inspecteur principal adjoint du cadre général des chemins de fer coloniaux, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 22 juillet 1950, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 50-797 portant établissement des statuts types des sociétés mutualistes et rendant obligatoires certaines dispositions desdits statuts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1950:

Page 7089, 2e colonne, 1re et 2e ligne du 4e article, au lieu de: « Le trésorier fait les recettes et les payements, il tient les livres de comptabilité », lire: « Le trésorier fait les recettes et les payements; il tient les livres de comptabilité ».

Page 7089, 2e colonne, renvoi (17), au lieu de: « En principe », lire: « En principe, trois séances ».

Page 7090, 2e colonne, 18e ligne, au lieu de: « Il en est de même de décisions prises par l'assemblée générale », lire: « Il en est de même des décisions prises par l'assemblée générale ».

Page 7091, 1re colonne, renvoi (28), au lieu de: « Il peut être également prévu que ce chiffre soit fixé périodiquement par le conseil d'administration », lire: « Il peut être également prévu que ce chiffre est fixé périodiquement par le conseil d'administration ».

Décret n° 50-798 portant établissement des statuts types des sociétés mutualistes d'entreprises ou interentreprises et rendant obligatoires certaines dispositions desdits statuts.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 juillet 1950:

Page 7093, 2e colonne, 5e ligne, au lieu de: « Par dérogations aux dispositions de l'article 13 de l'ordonnance », lire: « Par dérogation aux dispositions de l'article 13 de l'ordonnance ».

Page 7094, 2e colonne, 13e et 14e ligne du renvoi (30), au lieu de: « et portant les noms des candidats de leur choix », lire: « et portent les noms des candidats de leur choix ».

Modification de l'article 6 de l'arrêté du 17 juillet 1948 fixant les modalités d'application du décret du 28 juin 1947 et du décret du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret du 28 juin 1947 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvrier de l'Etat;

Vu le décret n° 48-293 du 19 février 1948 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat dont la rémunération est déterminée sur la base d'un salaire national;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1948 fixant les modalités d'application du décret du 28 juin 1947 et du décret du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 6 de l'arrêté du 17 juillet 1948 est modifié comme suit:

« Le trésorier-payeur général vire au compte courant postal de la caisse primaire de sécurité sociale une somme égale à celle qui figure sur l'état établi dans les conditions fixées à l'alinéa précédent. La dépense correspondante est transférée par le comptable supérieur à la caisse des dépôts et consignations, qui en impute le montant au fonds spécial institué par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 portant réforme des régimes de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ».

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Subventions allouées aux sociétés mutualistes au titre de l'exercice 1948 (opérations de l'année 1947).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant statut de la mutualité, et notamment ses articles 71 et 75;

Vu l'arrêté interministériel du 1er juillet 1948;

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant des subventions susceptibles d'être allouées au titre de l'exercice 1948 (opérations de l'année 1947) aux sociétés mutualistes est égal à 55 p. 100 du montant calculé sur les bases fixées par l'arrêté interministériel du 1er juillet 1948.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juin 1950.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ALAIN BARJOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 juillet 1950, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après: Société mutualiste d'entreprise pour le personnel du service des travaux d'Ottmarsheim, n° 67 *bis* - 119, à Ottmarsheim.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 4 juillet 1950, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: L'Entr'aide, n° 51-338, à Reims, avec la société mutualiste dite: L'Espérance rémoise, n° 51-101, à Reims.

Modification à la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1950: page 6386, 4re colonne, article 1er, au lieu de: « Première partie, chirurgie des traumatismes », lire: « Troisième partie, chirurgie des tissus »; 2e colonne, article 6, section II, massothérapie, 7e ligne, au lieu de: « Mobilisation manuelle seule, d'une petite articulation AM 1,25 B », lire: « Mobilisation manuelle seule des petites articulations AM 1,25 B ».

Nomination de membres de la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels.

Par arrêté en date du 5 juillet 1950, ont été nommés membres de la commission permanente de la Nomenclature générale des actes professionnels, en qualité de médecins conseils des caisses de sécurité sociale:

M. le docteur Saint-Martin, en remplacement de M. le docteur Menille.

M. le docteur Berlioz, en remplacement de M. le docteur Marcotte.

Annulation de délibérations de conseils d'administration de caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Par décision ministérielle du 29 avril 1950, est annulée, comme étant de nature à compromettre l'équilibre financier de la caisse, la décision prise par le conseil d'administration de la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés de Lille au cours de sa réunion du 7 mars 1950, de ne solliciter l'avis du ministre du travail et de la sécurité sociale, en matière de remises de dettes, que lorsque les sommes dues dépassent 100.000 F.

Par décision ministérielle en date du 15 mai 1950, a été annulée la délibération du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Loire-Inférieure en date du 17 mars 1950 tendant à renoncer à la production des majorations de retard en cas de faillite.

Par décision ministérielle en date du 17 mai 1950, a été annulée la délibération du conseil d'administration de la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés d'Orléans, en date du 20 mars 1950, décidant que « le traitement du directeur doit comprendre, outre les 600 points de base acquis par l'intéressé depuis 1945, 135 points de droits acquis, la déduction pour abattement de zone étant supportée par l'intéressé », cette décision ne tenant pas compte, d'une part:

Des dispositions de l'avenant à la convention collective de travail concernant le personnel de direction des organismes de sécurité sociale, desquelles il résulte qu'un directeur de caisse régionale (classée en 1e catégorie) a droit à un coefficient de base de 550 points et, d'autre part:

Des dispositions du protocole d'accord du 16 octobre 1946 annexé à la convention collective précitée, relatif au maintien des avantages acquis au 1er juillet 1946 par les personnels reclassables dans les institutions de sécurité sociale.

Par décision ministérielle en date du 17 mai 1950, a été annulée la décision du conseil d'administration de la caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés d'Orléans, en date du 20 mars 1950, tendant à accorder aux membres du personnel de la caisse la reconduction, du 1er octobre 1949 au 31 janvier 1950, de la prime mensuelle de 950 F, dite « de rendement collectif » et l'attribution d'un acompte provisionnel de 3.000 F.

Par décision ministérielle en date du 24 mai 1950, ont été annulées les deux décisions prises, le 20 avril 1950, par la commission de procédure gracieuse de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Aube en faveur de deux assurées que ladite commission a décidé de considérer comme salariées, au regard des législations de sécurité sociale, bien que les intéressées effectuant à leur propre domicile, et contre une rémunération fixée par elles-mêmes, des travaux de couture et de raccommodage pour une clientèle privée qu'elles se constituent librement.

Par décision du 26 mai 1950, ont été annulées les délibérations en date du 22 février 1950 du conseil d'administration de la « caisse autonome de prévoyance artisanale du Rhône et des régions limitrophes » à Lyon, place Antonin-Jutard, relatives à l'attribution d'une indemnité de 45.000 F à M. X..., vice-président de la caisse, l'attribution d'une telle indemnité étant contraire aux textes réglementaires.

Circulaire n° 126 S. S. relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juin 1950: page 6719, tableau III, tarifs conventionnels de sages-femmes approuvés par la commission nationale des tarifs, colonne IK, dernière ligne (département de l'Yonne), au lieu de: « 20 », lire: « 25 ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret instituant des réserves de pêche.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 janvier 1950:

I. — *Cours d'eau navigables ou flottables.*

Département de la Haute-Garonne.

Garonne (flottable), 2e alinéa, au lieu de: « communes de Bordes-de-Rivière et Clarac », lire: « communes de Villeneuve-de-Rivière et Valentine »; 4e alinéa, au lieu de: « de l'embouchure du Ger à 400 mètres en amont », lire: « de l'embouchure du Ger à 400 mètres en aval ».

Département du Lot.

Dordogne (flottable), 1er alinéa, au lieu de: « du pont de Carennac à 650 mètres en amont du barrage de l'usine électrique », lire: « du pont de Carennac à 650 mètres en amont (barrage de l'usine électrique) ».

Ouverture de crédit.

Par arrêté interministériel en date du 10 juin 1950, un crédit de 82.120.215 F provenant de fonds de concours a été ouvert à divers chapitres du budget de l'exercice 1950 du ministère de l'agriculture.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 4 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret n° 47-1058 du 12 juin 1947 et par le décret n° 49-357 du 16 mars 1949;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1950 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Salaun (Yves), inspecteur général, chargé des fonctions de chef du service de l'inspection générale, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salaun (Yves), cette délégation est étendue à M. Dinet (Philippe), chargé des fonctions d'inspecteur général.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Hollier (Roger), sous-directeur, chef du service du logement, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hollier (Roger), sous-directeur, chef du service du logement, délégation est donnée à M. Joire (Jean), chef de bureau, adjoint au chef du service, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du chef du service du logement, et à l'exclusion des arrêtés, tous actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Hauswirth (Jean), chef du service central du budget et de la documentation, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de ses attributions, et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que les conventions de revision amiable et les décisions de non-réduction établies au titre de l'article 105 de la loi n° 46-2451 du 7 octobre 1946, relatif à la revision des marchés, lorsque le montant du marché à reviser est inférieur à 75 millions de francs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hauswirth (Jean), chef du service central du budget et de la documentation, délégation est donnée à :

M. Sabalier (Henri), inspecteur chargé de la sous-direction de la documentation et de l'information, à l'effet de signer au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du chef du service central du budget et de la documentation, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe relatifs aux questions de documentation et d'information.

M. Grégoire (Louis), inspecteur adjoint de la reconstruction, chargé de la sous-direction du budget et du contrôle, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du chef du service central du budget et de la documentation, tous actes, arrêtés ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe, et notamment ceux relatifs à la liquidation du service des constructions provisoires, ainsi que les conventions de revision amiable et les décisions de non-réduction, établies au titre de l'article 105 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, relatif à la revision des marchés, lorsque le montant du marché à reviser est inférieur à 75 millions de francs.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire, délégation est donnée à :

M. Randet (Pierre), chef du service du plan d'aménagement national et des plans d'urbanisme;

M. Thiébaut (Pierre), chef du service des affaires foncières et de l'habitat;

M. Gibel (Pierre), chef du service de l'aménagement de la région parisienne,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur général de l'aménagement du territoire, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lehuerou-Kerisel (Jean), directeur de la construction, délégation est donnée à :

1° M. Gosselin (Marcel), agent contractuel hors catégorie;

M. Parinet (Louis-Pierre), ingénieur en chef,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions, ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe;

2° M. Bouret (Jean), ingénieur principal, chargé de la sous-direction des habitations à bon marché, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe, relatifs aux organismes d'habitations à bon marché;

3° M. Charlet (Pierre), sous-directeur des groupements de reconstruction, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur de la construction, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe, relatifs aux associations syndicales et sociétés coopératives de reconstruction et à leurs unions.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre, délégation est donnée à :

M. Benet (Gabriel), agent contractuel hors catégorie, chef du service administratif et financier;

M. Moyse (Lucien), agent contractuel hors catégorie, chef du service des évaluations;

M. Morin (Jacques), agent contractuel hors catégorie, chef du service de la priorité nationale,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des attributions du directeur des dommages de guerre, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, délégation est donnée à M. Connet (Maurice), sous-directeur du personnel, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, signer :

a) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés.

Pour l'administration centrale : titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, techniciens, temporaires : agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, ingénieur, architecte de 3e classe, contractuels de 3e catégorie;

Pour les services extérieurs : titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, techniciens temporaires : agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, ingénieur, architecte de 3e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

d) Toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 100.000 F des dépenses résultant de la réparation des accidents survenus dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion des fonctions aux agents titulaires, des accidents du travail survenus aux agents temporaires, contractuels, auxiliaires et aux démineurs, et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration.

Art. 8. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Remise de débet.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 20 juin 1950, il est accordé à M. Megnin (Pierre), ex-démineur affecté à l'ex-représentation interdépartementale du déminage de Besançon, remise gracieuse d'une somme de 235.621 F, montant de la dette qu'il a contractée envers l'Etat pour avoir perçu postérieurement au 16 décembre 1946, date de la consolidation de ses blessures, fixée par expertise judiciaire, et ce jusqu'au 31 mars 1948, les indemnités journalières prévues par la loi du 9 avril 1898 modifiée, à la suite de l'accident du travail dont il a été victime le 6 septembre 1945.

Délégations de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par le décret n° 47-1058 du 12 juin 1947 et par le décret n° 49-357 du 16 mars 1949;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Fouan (Marcel), conseiller d'Etat, directeur général de la coordination, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature :

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 34 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débets prévus par la loi du 12 vendémiaire, an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° Des arrêtés de nomination, des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à :

M. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire;

M. Lehuero-Kerisel (Jean), directeur de la construction;

M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite de leurs attributions, et à l'exclusion des décrets, tous arrêtés, actes ou décisions ne présentant pas un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 3. — Délégation permanente est donnée à M. Vallat (André), directeur de l'administration générale, à l'effet de, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme :

1° Signer toutes ordonnances de payement, de virement ou de délégation, tous avis d'ordonnances ainsi que tous ordres de recettes;

2° Signer :

a) Les arrêtés de nomination, de promotion et de mutation des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ci-après désignés :

Pour l'administration centrale : titulaires jusqu'au grade de vérificateur inclus, temporaires jusqu'au grade de vérificateur comptable inclus, techniciens temporaires : agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie.

Pour les services extérieurs : titulaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, temporaires jusqu'au grade de sous-chef de section inclus, techniciens temporaires : agent, agent principal, dessinateur, vérificateur technique, reviseur, reviseur principal, ingénieur, ingénieur principal, architecte de 3e classe, architecte de 2e classe, contractuels de 2e et 3e catégorie;

b) Les décisions relatives aux congés de maladie;

c) Les cartes d'identité des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

3° Signer toutes décisions autorisant le règlement, jusqu'à concurrence de 100.000 F, des dépenses résultant de la réparation des accidents survenus dans l'exercice des fonctions ou à l'occasion des fonctions aux agents titulaires, des accidents du travail survenus aux agents temporaires, contractuels, auxiliaires et aux démineurs et des dommages causés aux tiers engageant la responsabilité de l'administration;

4° Approuver les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature dans la limite d'un montant maximum de 10 millions de francs;

5° Signer toutes décisions autorisant l'attribution de secours, jusqu'à concurrence de 20.000 F.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vallat, délégation permanente est donnée à M. Reynard (Emile), sous-directeur de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, toutes ordonnances de payement, de virement, ou de délégation, tous avis d'ordonnance ainsi que tous ordres de recettes.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 juillet 1950.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-TEITT.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 30 juin 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 30 juin 1950, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la santé publique et de la population, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. le docteur Giron (Jean-Léon-Adolphe), chirurgien à Carcassonne (Aude); 46 ans de services civils et militaires. Chevalier du 14 juillet 1933.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1950:

Page 7338, 1re colonne, 61e ligne, au lieu de: « M. le professeur Gate (Jean-Joseph), professeur à la faculté de médecine de Lyon (Rhône); 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 14 juillet 1933 », lire: « M. le professeur Gate (Jean-Joseph), professeur à la faculté de médecine de Lyon (Rhône); 51 ans de services civils et militaires. Chevalier du 3 août 1936 ».

Page 7359, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « M. Koening », lire: « M. Koenig ».

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 4 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, à qui délégation a été donnée par arrêté du 4 juillet 1950, délégation est donnée à M. Morin (André), sous-directeur des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les décisions relatives aux affaires suivantes, rentrant dans les attributions de ce service:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité, le décès ou la durée des services;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demande de secours;

4° Suppressions ou réductions de pensions prononcées par application des dispositions relatives à la revision des pensions abusives;

5° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente, par les veuves, orphelins et ascendants.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. Siret (Achille), administrateur civil de 1re classe, adjoint au directeur des pensions et des services médicaux, à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes d'emplois réservés.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Perries (Fernand), directeur des pensions et des services médicaux, délégation est donnée à M. le médecin colonel Magnier, chef des services médicaux, à l'effet de signer, à l'exception des arrêtés, les actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (expertises médicales, appareillage, soins gratuits) du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 4. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 4 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862;

Vu les décrets des 31 août et 29 décembre 1937;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'empêchement simultané de M. le général Rodes et de M. le médecin lieutenant-colonel Keller, délégation est donnée à M. Nemoz, secrétaire de l'institution nationale des invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances émises sur les crédits ouverts aux chapitres du budget intéressant le fonctionnement des services de l'institution nationale des invalides.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

Décret du 4 juillet 1950 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 1er du décret du 17 août 1938;

Vu le décret du 2 juillet 1950 portant nomination de membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation est donnée aux délégués principaux du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et aux chefs des sections départementales des pensions à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les décisions de mise en payement et de suspension de payement de l'allocation spéciale de la loi du 22 mars 1935.

Art 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1950.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
LOUIS JACQUINOT.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 50-766 portant fixation des taxes télégraphiques applicables par les voies françaises aux correspondances échangées entre la France, l'Algérie et la Tunisie, d'une part, les départements français d'outre-mer, les territoires d'outre-mer de la République française et les territoires administrés comme tels, d'autre part, et entre ces territoires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 juin 1950:

Page 6974, article 1er, 1re ligne, au lieu de: « Les textes applicables par mot ordinaire », lire: « les taxes applicables par mot ordinaire ».

Page 6974, article 4, 2e ligne, au lieu de: « Le taxes terminales revenant », lire: « les taxes terminales revenant ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du 4 juillet* 1950.
(*Journal officiel* du 5 juillet 1950.)

Dans le scrutin (n° 2618) sur le renvoi à la suite des interpellations sur la composition du Gouvernement:

M. Bas, porté comme « s'étant abstenu volontairement », déclare avoir voulu voter « pour ».

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Convocation de commission.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 12 juillet 1950, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Demande d'avis (n° 114, année 1949) sur la proposition de loi de M. Capitant et plusieurs de ses collègues relative à l'exécution et au financement du plan de l'Indochine. — Projet de rapport de M. Boisdon.

II. — Proposition de résolution (n° 76, année 1950) tendant à l'industrialisation des pays d'outre-mer. — Début de la discussion.

III. — Proposition de résolution (n° 304, année 1949) tendant à attribuer, sur la contre-valeur de l'aide Marshall, une dotation de 10 milliards à affecter spécialement à l'habitat. — Projet de rapport de M. Cianfarani.

IV. — Proposition (n° 163, année 1950) visant à l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire du Cameroun. — Projet de rapport de M. Jacobson.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JUILLET 1950

Séances du mardi 11 juillet et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Proposition de résolution relative à la liaison entre l'étude du plan de modernisation et d'équipement et celle du « pool du charbon et de l'acier ». — Projet de résolution présenté au nom des commissions réunies de l'économie nationale et des finances, du crédit et de la fiscalité.

2. — Projet de loi n° 9231 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports. — Rapport et projet d'avis présentés au nom des commissions réunies des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme et du travail, de la santé et de la population.

3. — Projet de loi relatif au régime administratif et financier des aéroports ouverts à la circulation aérienne publique. — Rapport et projet d'avis présentés au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

4. — Proposition de résolution relative à l'état des musées de France. — Rapport et projet de résolution présentés au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

5. — Proposition de résolution concernant l'orientation à donner à la production agricole et les mesures propres à organiser un nouveau statut de l'alcool. — Rapport et projet de résolution présentés au nom des commissions réunies de l'agriculture et de la production industrielle.

6. — Questions diverses.

NOTA. — I. La session durera probablement trois jours.
II. L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à l'ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance plénière.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale.

Avis relatif au recrutement des ingénieurs militaires de l'air parmi les ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Sous réserve de l'accord ultérieur du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques, un poste d'ingénieur militaire de 2e classe de l'air sera à pourvoir par la voie d'un examen professionnel parmi les ingénieurs militaires des travaux de l'air, conformément aux dispositions de l'article 51 *ter* de la loi du 9 avril 1935.

Les épreuves de l'examen professionnel commenceront le mardi 7 novembre 1950 dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle du 20 juillet 1947 modifiée en date du 2 septembre 1948.

Les ingénieurs militaires des travaux de l'air devront faire acte de candidature dans le mois qui suit la publication du présent avis.

Les candidats seront informés qu'ils sont ou non autorisés à se présenter, au plus tard le 7 octobre 1950.

Le lieu et l'horaire des épreuves seront indiqués dans les convocations.

Avis relatif au recrutement des ingénieurs militaires des travaux de l'air parmi les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique.

En exécution du décret du 21 juin 1950 autorisant le recrutement d'ingénieurs militaires des travaux de l'air, deux postes d'ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air seront à pourvoir en 1950 par la voie d'un examen professionnel parmi les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique, conformément aux dispositions de l'article 51 *quinquies* de la loi du 9 avril 1935.

Les épreuves de cet examen commenceront le mardi 7 novembre 1950 dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle du 20 juillet 1947 modifiée en date des 7 novembre 1948, 5 octobre 1949 et 2 juin 1950.

Les chefs de travaux de l'air et les agents techniques de l'aéronautique devront faire acte de candidature dans le mois qui suit la publication du présent avis.

Les candidats seront informés qu'ils sont ou non autorisés à se présenter, au plus tard le 7 octobre 1950.

Le lieu et l'horaire des épreuves seront indiqués dans les convocations.

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

UNION DES COOPERATEURS DE LORRAINE

SIÈGE SOCIAL: BAR-LE-DUC, 24, RUE BRADFER
R. C.: Bar-le-Duc 302369.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 5,50 0/0 1930
(Deuxième tranche.)

Vingtième tirage d'amortissement.

Liste des 850 obligations sorties au tirage du 15 juin 1950 qui seront remboursées le 16 août 1950.

A partir du 16 août 1950, les obligations amorties et non remboursées cesseront de porter intérêt.

6	29	45	56	66	3.156	3.181	3.207	3.208	3.214
79	84	103	106	112	3.238	3.244	3.247	3.284	3.290
120	123	125	138	163	3.291	3.292	3.305	3.308	3.312
170	174	176	198	211	3.320	3.360	3.364	3.371	3.401
229	230	235	236	250	3.406	3.422	3.444	3.450	3.465
259	271	276	289	317	3.483	3.485	3.494	3.499	3.504
321	324	328	342	355	3.533	3.543	3.556	3.569	3.572
356	360	372	375	397	3.588	3.590	3.596	3.608	3.647
413	419	436	437	439	3.652	3.659	3.661	3.682	3.685
451	453	476	492	502	3.690	3.700	3.709	3.711	3.736
505	508	510	512	513	3.745	3.756	3.760	3.778	3.789
517	527	589	597	621	3.795	3.800	3.807	3.820	3.841
626	633	637	647	666	3.863	3.872	3.886	3.895	3.903
685	686	708	709	711	3.910	3.936	3.950	3.956	3.975
726	728	729	734	744	3.983	3.987	4.007	4.037	4.038
746	751	765	772	841	4.041	4.049	4.071	4.075	4.128
845	853	869	874	876	4.134	4.139	4.163	4.187	4.189
878	882	899	902	906	4.196	4.203	4.239	4.241	4.245
958	986	1.021	1.029	1.039	4.247	4.249	4.290	4.306	4.311
1.048	1.059	1.061	1.090	1.109	4.315	4.323	4.330	4.359	4.376
1.110	1.113	1.123	1.124	1.134	4.379	4.413	4.422	4.423	4.429
1.153	1.163	1.178	1.189	1.208	4.455	4.464	4.467	4.492	4.494
1.219	1.244	1.257	1.264	1.266	4.518	4.528	4.545	4.551	4.561
1.271	1.272	1.293	1.302	1.303	4.565	4.566	4.595	4.597	4.600
1.327	1.337	1.362	1.366	1.377	4.606	4.623	4.633	4.643	4.647
1.393	1.409	1.412	1.417	1.435	4.649	4.656	4.657	4.686	4.700
1.443	1.444	1.445	1.464	1.472	4.710	4.720	4.728	4.733	4.738
1.481	1.487	1.511	1.527	1.535	4.767	4.790	4.806	4.813	4.818
1.585	1.586	1.604	1.611	1.613	4.832	4.841	4.846	4.875	4.894
1.614	1.615	1.633	1.650	1.657	4.900	4.901	4.903	4.904	4.984
1.679	1.691	1.714	1.726	1.728	4.994	4.995	5.005	5.016	5.025
1.734	1.738	1.746	1.747	1.753	5.040	5.045	5.051	5.060	5.069
1.765	1.803	1.827	1.828	1.842	5.078	5.088	5.098	5.133	5.165
1.849	1.861	1.864	1.877	1.888	5.175	5.187	5.192	5.202	5.206
1.897	1.924	1.931	1.946	1.947	5.214	5.224	5.236	5.241	5.269
1.948	1.959	1.964	1.976	1.982	5.285	5.289	5.295	5.327	5.355
1.997	2.004	2.009	2.012	2.020	5.356	5.359	5.363	5.371	5.378
2.042	2.057	2.072	2.091	2.106	5.380	5.390	5.405	5.428	5.438
2.121	2.122	2.124	2.128	2.132	5.452	5.457	5.472	5.495	5.518
2.144	2.164	2.191	2.215	2.229	5.525	5.531	5.534	5.538	5.539
2.233	2.241	2.243	2.248	2.251	5.547	5.555	5.568	5.588	5.589
2.265	2.275	2.280	2.284	2.288	5.600	5.602	5.626	5.657	5.668
2.308	2.316	2.326	2.328	2.355	5.682	5.690	5.702	5.704	5.709
2.358	2.370	2.375	2.378	2.380	5.742	5.745	5.767	5.775	5.776
2.406	2.439	2.452	2.458	2.459	5.780	5.805	5.818	5.820	5.838
2.508	2.516	2.518	2.530	2.545	5.846	5.849	5.861	5.863	5.879
2.551	2.553	2.559	2.574	2.586	5.882	5.885	5.903	5.926	5.938
2.612	2.632	2.633	2.664	2.683	5.939	5.955	5.958	5.985	6.016
2.695	2.694	2.700	2.701	2.713	6.025	6.030	6.036	6.049	6.053
2.740	2.743	2.761	2.770	2.780	6.055	6.070	6.071	6.073	6.077
2.789	2.793	2.801	2.809	2.819	6.086	6.095	6.098	6.106	6.124
2.823	2.834	2.847	2.849	2.879	6.128	6.139	6.142	6.144	6.147
2.884	2.907	2.922	2.930	2.938	6.192	6.203	6.206	6.214	6.236
2.949	2.951	2.961	2.996	3.053	6.239	6.241	6.243	6.245	6.246
3.062	3.083	3.093	3.104	3.115	6.249	6.258	6.264	6.275	6.284
3.120	3.124	3.127	3.131	3.147	6.308	6.314	6.317	6.364	6.365
6.386	6.391	6.392	6.396	6.411	8.200	8.214	8.216	8.235	8.250
6.419	6.421	6.430	6.434	6.443	8.257	8.294	8.296	8.298	8.300
6.459	6.475	6.495	6.501	6.512	8.303	8.304	8.313	8.323	8.325
6.540	6.565	6.567	6.584	6.602	8.343	8.345	8.401	8.402	8.416
6.628	6.635	6.663	6.682	6.699	8.423	8.426	8.434	8.438	8.463
6.705	6.711	6.722	6.739	6.765	8.469	8.472	8.479	8.487	8.489
6.769	6.771	6.772	6.803	6.820	8.524	8.528	8.531	8.536	8.549
6.828	6.843	6.846	6.867	6.873	8.551	8.557	8.560	8.563	8.569
6.879	6.881	6.884	6.900	6.915	8.572	8.574	8.585	8.590	8.596
6.918	6.950	6.988	6.996	7.019	8.604	8.634	8.640	8.648	8.655
7.036	7.041	7.063	7.073	7.084	8.660	8.667	8.678	8.692	8.699
7.090	7.091	7.104	7.112	7.122	8.700	8.719	8.739	8.771	8.791
7.147	7.161	7.191	7.196	7.199	8.796	8.819	8.834	8.847	8.882
7.207	7.214	7.250	7.254	7.282	8.901	8.925	8.935	8.949	8.954
7.290	7.296	7.297	7.302	7.304	8.958	8.981	8.995	9.002	9.007
7.316	7.369	7.370	7.374	7.376	9.016	9.020	9.033	9.040	9.054
7.386	7.428	7.430	7.443	7.449	9.068	9.092	9.115	9.142	9.145
7.450	7.452	7.456	7.470	7.489	9.164	9.165	9.169	9.202	9.203
7.516	7.575	7.598	7.607	7.619	9.244	9.253	9.263	9.280	9.288
7.628	7.630	7.634	7.640	7.670	9.294	9.295	9.301	9.315	9.325
7.676	7.678	7.692	7.693	7.710	9.337	9.347	9.353	9.370	9.393
7.720	7.727	7.734	7.745	7.752	9.398	9.422	9.431	9.456	9.462
7.759	7.760	7.764	7.769	7.784	9.482	9.492	9.502	9.506	9.509
7.789	7.792	7.803	7.815	7.816	9.515	9.538	9.550	9.555	9.566
7.887	7.898	7.899	7.904	7.906	9.587	9.610	9.626	9.636	9.655
7.965	7.982	7.983	7.984	7.992	9.670	9.703	9.717	9.724	9.731
7.996	8.015	8.052	8.056	8.059	9.738	9.759	9.782	9.817	9.818
8.083	8.088	8.098	8.099	8.105	9.822	9.828	9.875	9.880	9.903
8.114	8.136	8.144	8.152	8.174	9.912	9.947	9.988		
8.176	8.183	8.187	8.192	8.198					

Liste des obligations deuxième tranche sorties aux tirages d'amortissement antérieurs dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Cinquième tirage.

2.163

Sixième tirage.

3.873 3.901

Septième tirage.

3.902

Huitième tirage.

3.900

Neuvième tirage.

1.360 2.061 2.483

Dixième tirage.

894 907 919 929 2.081
3.356 6.752 7.889

Onzième tirage.

2.450 3.988 3.989 4.865 8.461
9.055 9.620 9.675

Douzième tirage.

2.477 2.485 2.517 3.137
3.782 6.467

Treizième tirage.

887 1.270 1.359 1.363 2.552
2.723 3.172 7.691

Quatorzième tirage.

925 1.308 1.367 1.652 1.669
2.260 2.721 3.157 3.158 4.088
4.377 4.866 4.928 5.501 8.318
8.662 8.684 8.743 9.619 9.665
9.674

Quinzième tirage.

1.125 1.126 1.365 1.426 1.653
2.035 2.063 2.123 2.371 2.377
2.661 2.674 2.715 2.943 3.165
3.167 3.171 3.345 3.772 5.455
6.273 7.184 7.611 8.075 8.393
8.413 8.683 9.386 9.516 9.673

Seizième tirage.

361 362 363 619 885
913 916 923 1.058 1.093
1.100 1.485 2.733 3.803 4.868
5.842 6.129 6.196 6.207 6.218
6.228 6.235 6.290 6.351 6.728
6.730 7.223 7.423 7.497 7.521
7.886 8.264 8.279 8.607 8.770
9.471 9.646 9.826 9.830 9.949

Dix-septième tirage.

47 135 245 611 612
643 807 880 915 922
928 1.052 1.057 1.366 1.318
1.358 1.387 1.671 2.017 2.058
2.213 2.258 2.261 2.286 2.484
2.499 2.667 2.754 2.888 2.920
2.953 3.163 3.421 3.634 3.839
3.908 3.955 3.990 4.036 4.069
4.570 5.125 5.410 5.483 5.507
5.766 5.839 6.075 6.510 6.520
6.564 7.128 7.241 7.265 7.266
7.467 7.616 8.082 8.211 8.230
8.411 8.439 8.441 8.575 8.878
9.581 9.621 9.691 9.783 9.850

Dix-huitième tirage.

48 920 1.265 1.317 1.319
1.364 1.373 1.554 1.556 1.637
1.639 1.880 1.882 1.888 2.060
2.238 2.253 2.298 2.348 2.480
2.487 2.505 2.512 2.521 2.526
2.555 2.671 2.818 2.830 2.858
3.029 3.059 3.302 3.397 3.342
3.415 3.446 3.447 3.773 3.853
3.856 3.866 3.905 3.914 3.963
4.434 4.443 4.573 4.725 4.807

4.835	4.910	4.919	5.116	5.126	3.897	3.906	3.907	3.933	3.935
5.161	5.191	5.212	5.213	5.315	3.954	3.991	4.025	4.047	4.091
5.610	5.628	5.675	5.751	5.829	4.120	4.172	4.255	4.303	4.328
6.256	6.267	6.511	6.595	6.596	4.357	4.358	4.368	4.393	4.417
6.929	6.976	7.061	7.156	7.181	4.439	4.471	4.472	4.516	4.524
7.225	7.229	7.291	7.327	7.349	4.532	4.596	4.604	4.627	4.719
7.425	7.465	7.466	8.018	8.015	4.757	4.758	4.813	4.850	4.855
8.050	8.117	8.271	8.274	8.293	4.858	4.932	5.021	5.052	5.070
8.317	8.550	8.556	8.565	8.638	5.081	5.095	5.115	5.132	5.198
8.665	8.735	8.762	8.816	8.818	5.217	5.244	5.246	5.284	5.315
8.918	8.982	9.015	9.175	9.177	5.316	5.319	5.361	5.362	5.442
9.209	9.220	9.330	9.332	9.400	5.473	5.486	5.486	5.524	5.618
9.444	9.445	9.458	9.505	9.518	5.611	5.671	5.701	5.708	5.752
9.622	9.657	9.662	9.693	9.692	5.755	5.763	5.774	5.837	6.141
9.794	9.811	9.827	9.844	9.924	6.156	6.183	6.220	6.237	6.255
9.931	9.932				6.319	6.347	6.377	6.398	6.415
					6.479	6.516	6.517	6.513	6.576
					6.577	6.579	6.608	6.620	6.732
					6.734	6.738	6.740	6.801	6.861
					6.895	6.897	6.916	6.919	6.964
					7.032	7.033	7.149	7.209	7.242
					7.245	7.246	7.249	7.257	7.268
					7.277	7.337	7.350	7.426	7.432
					7.538	7.548	7.550	7.588	7.605
					7.606	7.620	7.633	7.736	7.748
					7.756	7.783	7.810	7.825	7.881
					7.882	7.891	7.923	7.966	7.969
					8.036	8.043	8.051	8.057	8.108
					8.129	8.138	8.148	8.149	8.160
					8.177	8.299	8.327	8.329	8.348
					8.287	8.414	8.492	8.512	8.548
					8.507	8.673	8.694	8.729	8.744
					8.736	8.789	8.808	8.815	8.851
					8.912	8.927	8.928	8.975	8.980
					9.004	9.088	9.103	9.104	9.166
					9.112	9.138	9.162	9.210	9.258
					9.260	9.277	9.311	9.312	9.320
					9.368	9.383	9.408	9.412	9.414
					9.432	9.470	9.478	9.489	9.491
					9.494	9.519	9.521	9.548	9.551
					9.554	9.612	9.614	9.653	9.676
					9.735	9.743	9.768	9.753	9.763
					9.770	9.786	9.792	9.793	9.815
					9.820	9.829	9.832	9.835	9.838
					9.841	9.859	9.937	9.943	9.946
					9.948	9.979	9.986	9.987	9.997
					9.998				

Dix-neuvième tirage.

9	43	61	117	126
127	156	204	409	414
435	457	464	468	495
511	573	577	580	586
591	596	624	630	639
701	764	779	797	815
834	854	924	926	927
930	955	983	993	995
1.007	1.008	1.026	1.031	1.046
1.050	1.056	1.091	1.092	1.096
1.186	1.249	1.252	1.284	1.315
1.319	1.321	1.355	1.385	1.401
1.508	1.529	1.572	1.651	1.681
1.684	1.687	1.876	1.904	1.913
1.917	1.925	1.942	1.956	1.969
2.024	2.065	2.067	2.078	2.096
2.102	2.115	2.131	2.165	2.198
2.207	2.312	2.344	2.387	2.416
2.460	2.466	2.563	2.719	2.739
2.742	2.749	2.751	2.767	2.810
2.900	2.966	2.969	3.007	3.026
3.033	3.035	3.126	3.136	3.148
3.149	3.162	3.183	3.220	3.225
3.248	3.261	3.340	3.341	3.428
3.434	3.440	3.446	3.467	3.468
3.484	3.520	3.542	3.575	3.718
3.721	3.729	3.734	3.771	3.801
3.811	3.814	3.847	3.871	3.874

Les obligations nos 36, 37, 38, 39, 40, 47, 48, 1.358, 1.359, 1.360, 1.362, 1.363, 1.364, 1.365, 1.366, 1.367, 2.163, 3.856, 5.019, 6.467, 7.166, 7.167, 7.986, 8.211, 8.308, 8.376, 8.378, 8.379, 8.381, 8.382, 8.385, 8.386, 8.387, 8.389, 8.390, 9.006, 9.152, 9.153 et 9.830 sont frappées d'opposition. Elles ne peuvent être remboursées que sur autorisation de la comptabilité. Les adresser à cette dernière avec indication des noms, prénoms et adresses des personnes qui les présenteraient.

Société des ETABLISSEMENTS Th. RIVIERRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 28.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 45, RUE DES USINES, A CREIL (OISE)

R. C.: Senlis 7002.

Obligations 5 1/2 0/0 1929 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 1er juin 1950 et remboursables à partir du 15 juillet 1950 à 1.000 F;

Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
41 à 50	49	1.051 à 060	50	2.291 à 300	50
151 à 160	49	1.231 à 240	48	2.451 à 460	49
271 à 280	49	1.241 à 250	50	2.561 à 570	49
451 à 460	50	1.361 à 370	48	2.641 à 650	50
491 à 499	49	1.371 à 380	49	2.771 à 780	50
773	49	1.401 à 410	48	2.781 à 790	49
781 à 790	49	1.471 à 480	49	2.861 à 870	50
831 à 840	50	1.621 à 630	49	2.881 à 890	49
841 à 850	50	1.661 à 670	50	2.911 à 920	49
851 à 860	50	1.721 à 730	48	3.041 à 050	50
901 à 910	50	1.961 à 970	50	3.091 à 100	50
951 à 960	49	1.981 à 990	49	3.171 à 180	50
1.011 à 020	50	2.031 à 040	50	3.351 à 360	50
1.031 à 040	48	2.121 à 130	48	3.361 à 370	50

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1929

DE LA

Société artésienne de force et lumière.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1929) de la Société artésienne de force et lumière, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 30 septembre 1950. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
61	32	6.046	47	13.408	46
242	48	6.051	48	13.605	47
250	48	6.124	48	13.762	47
253	47	6.125	47	13.784	45
269	48	6.226	48	13.810	48
614	48	6.335	48	13.905	47
636	47	6.536	48	13.957	48
928	47	6.554	47	14.174	45
930	48	6.719	44	14.276	48
1.154	47	6.752	45	14.290	44
1.170	47	7.018	44	14.331	48
1.432	48	7.314	48	14.708	48
1.463	47	7.583	48	14.765	48
1.512	47	7.651	48	15.014	48
1.543	48	7.663	45	15.060	47
1.721	47	7.693	48	15.078	48
1.733	47	7.769	48	15.118	47
1.966	46	7.917	48	15.145	47
1.978	48	7.959	48	15.165	48
2.028	48	8.197	47	15.262	48
2.143	47	8.247	48	15.634	48
2.172	47	8.268	47	15.706	48
2.252	47	8.471	48	16.069	48
2.303	47	8.472	46	16.116	46
2.337	47	8.598	46	16.221	48
2.437	47	9.001	47	16.245	47
2.608	45	9.213	47	16.633	48
2.723	48	9.287	47	17.003	48
2.871	48	9.378	47	17.195	48
3.105	47	9.514	47	17.368	47
3.299	48	9.566	48	17.471	48
3.326	47	9.860	46	17.681	46
3.329	47	10.160	47	18.087	47
3.730	47	10.210	48	18.108	47
3.733	45	10.678	48	18.166	47
3.735	47	10.887	47	18.292	44
3.736	44	11.304	48	18.305	44
3.870	46	11.379	46	18.633	48
3.907	46	11.565	47	18.703	44
3.930	48	11.660	48	18.807	48
4.396	47	11.736	48	19.014	47
4.662	48	11.737	46	19.035	48
4.857	46	11.850	46	19.289	47
4.988	47	11.855	46	19.387	48
5.149	46	12.178	48	19.646	48
5.413	48	12.319	47	19.724	48
5.818	48	12.452	47	19.910	48
5.820	48	12.496	47	19.918	46
5.831	47	13.002	46	19.989	48
5.944	48	13.113	48		

ATELIERS NEYRET-BEYLIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 103.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A SAINT-MARTIN-D'HERES (ISÈRE)

Registre du commerce: Grenoble 790.

Amortissement 1950 des obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1943.

Quatre-vingt-quinze obligations rachetées et amorties dont les numéros suivent:

23 — 24 — 150 à 169 — 455 — 456 — 515 à 520 — 618 à 620 — 627 à 636 — 638 — 700 — 704 à 708 — 726 — 919 à 923 — 1.028 — 1.180 à 1.194 — 1.598 — 1.705 à 1.707 — 1.859 — 1.897 à 1.904 — 2.063 — 2.112 à 2.114 — 2.151 — 2.152 — 2.174 — 2.175 — 2.220 — 2.221.

Les obligations amorties pendant les années 1944 à 1949 inclus ont été remboursées.

ETABLISSEMENTS A. OLIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: CLERMONT-FERRAND (PUY-DE-DÔME)

Registre du commerce: Clermont-Ferrand 2000.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 40 obligations sorties au deuxième tirage au sort du mercredi 5 juillet 1950 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 15 juillet 1950.** Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **De l'obligation sortie au tirage antérieur et non encore présentée au remboursement.**

167 (année d'amortissement: 1947).
404 à 443 (année d'amortissement: 1950)

PEIGNAGE DE TOURCOING

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 63 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

BOULEVARD INDUSTRIEL, 119, CHAUSSÉE BERTHELOT, A TOURCOING

Registre du commerce: 8201.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1943.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée à l'émission, et figurant sur le prospectus d'émission, a racheté en Bourse, à des prix, frais compris, inférieurs au pair, 250 obligations, qu'elle a appliquées à l'amortissement de la sixième tranche d'un pareil montant, suivant le tableau figurant au dos des titres.

Aucun tirage au sort n'a donc eu lieu.

Le conseil d'administration.

VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE

Emprunt obligataire 1948 de 15 millions de francs à intérêt décroissant.

ÉCHÉANCE DU 1er OCTOBRE 1950

Numéros des six obligations de 100.000 F nominal sorties au deuxième tirage du 22 juin 1950 et remboursables à partir du 1er octobre 1950 à la caisse du receveur municipal de la ville de Châlons-sur-Marne.

13 68 94 101 117 140

Les titres sortis au premier tirage (amortissement 1949) ont été remboursés.

Société Française de Constructions Mécaniques

(Anciens établissements CAIL.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 288.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 14, RUE CAMBACÉRÈS, PARIS (8e)

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1950: page 6823, 2e colonne, au lieu de: « Tableau d'amortissement en 30 années des 10.000 obligations 6 1/2 0/0 de 10.000 F nominal, émises en 1946 », lire: « ... émises en 1950 ».

AVIS DIVERS

COMPAGNIE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

Obligations 3 0/0, 2e série.

Amortissement.

Le tirage des 6.943 obligations 3 0/0, 2e série, à amortir en 1950 aura lieu le mardi 1er août 1950, à neuf heures, au domicile administratif de la compagnie, 1, rue d'Astorg, à Paris (8e).

Les titres sortis à ce tirage seront remboursables à partir du 1er septembre 1950.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Les époux Edouard Doll, pharmacien à Rouffach, et dame Jeanne-Caroline, née Hazemann, assistée et autorisée par son mari; M. Hazemann (Georges), retraité à Barr; M. Kroener (Paul-Emile), typographe à Sedan; M. Kroener (Pierre-Henri-Jean), représentant à Besançon; les époux Georges Schneller, à Sedan, et dame Hélène-Emilie, née Kroener, assistée et autorisée par son mari, en indivision d'hérédité, demandeurs, représentés par Me Kuntz et Macker, avocats au barreau de Colmar, assignent: le sieur Pfleger (Adolphe), menuisier, autrefois à Barr, sans domicile connu; son épouse, Sirna-Marguerite, née Michel, assistée et autorisée par son mari, également sans domicile connu, défendeurs, en résiliation de l'acte d'adjudication du 20 mai 1939.

Les demandeurs citent les défendeurs, époux Pfleger-Michel, à comparaître devant la chambre civile du tribunal de première instance de Colmar le 31 octobre 1950, à neuf heures, avec sommation de se faire représenter par un avocat admis à plaider devant ledit tribunal pour entendre conclure:

Plaise au tribunal:

Déclarer résilié l'acte d'adjudication par lequel les défendeurs ont acquis, le 20 mars 1929, la vigne inscrite au livre foncier de Barr, feuillet 2239 sous n° 4, au nom des défendeurs en communauté de biens;

Condamner les défendeurs à consentir à la radiation au livre foncier de Barr, feuillet 2239, du transfert de cet immeuble n° A G 471 Hinterer 2,89 ares vigne; G 475 Freiberg 3,15 ares vigne, au nom des défendeurs et à leur réinscription au nom des demandeurs en indivision d'hérédité;

Condamner les défendeurs en tous les dépens;

Condamner le sieur Pfleger à tolérer l'exécution forcée dans les biens de son épouse;

Déclarer le jugement exécutoire par provision si nécessaire contre caution.

Le délai pour répondre est fixé à deux semaines.

Le greffier de la chambre civile,
Signé: FRANTZ.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Georges Ben Simpion, né le 1er octobre 1946 à Alger, demeurant ladite ville, 13, rue du Lézard, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de changer son nom en celui de Simon, sous lequel il est connu, de telle sorte qu'il s'appellerait à l'avenir Georges Simon.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

9 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité de dissertation critique d'œuvres lyriques modernes Club de la chanson (C. D. C. O. L. M.) change son titre, qui devient **Club de la chanson et artistes français associés**, modifie ses statuts et transfère son siège social du 91, avenue d'Ivry, au 151, boulevard de la Gare, Paris.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Œuvre du trousseau de l'école de filles de Grand-Couronne.** But: constituer un trousseau à ses adhérentes et leur donner le goût du travail. Siège social: école de filles, rue Lefort, Grand-Couronne.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du 622e régiment de pionniers coloniaux.** But: maintenir un contact étroit entre les membres et resserrer les liens amicaux qui les unissent déjà; fournir une aide matérielle et morale. Siège social: 5, rue La Condamine, Paris.

15 juin 1950. Déclaration à la préfecture des Landes. **Foyer rural de Mézos.** But: achat d'immeubles, de terrains et de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Mézos.

16 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association des chasseurs de Saint-Privat-du-Fau.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, repeuplement, défense des intérêts des sociétaires, chasse interdite aux étrangers. Siège social: mairie de Saint-Privat-du-Fau.

16 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Commune libre et joyeuse (Joie et Paix) plateau Paul-Vaillant-Couturier, à Nanterre.** But: fêtes, bals, concerts et sorties au profit des vieux de notre quartier. Siège social: 204, rue Paul-Vaillant-Couturier, Nanterre.

19 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Syndicat d'initiative de Langon.** But: développement du tourisme dans la région de Langon. Siège social: mairie de Langon.

19 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Centre social Laleu-la Pallice.** But: œuvres sociales. Siège social: local du centre social, 326, avenue Raymond-Poincaré, la Pallice.

19 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Comité de défense et d'action du quartier du Perrey.** But: étude et défense des intérêts généraux de la population du quartier du Perrey. Siège social: 28, rue de la Mailleraye, le Havre.

20 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Boule carrée.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: café Daures, Murviel-lès-Béziers.

20 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association communale de défense des intérêts de chasse de Varennes-Reuillon.** But: intensification de la production du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Varennes-Reuillon.

20 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Société de concours hippique de Divonne-les-Bains.** But: sports équestres et organisation de manifestations hippiques. Siège social: chez Me Larboullet, notaire, rue des Bains, Divonne-les-Bains.

20 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association dénommée **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But: assurer aux enfants malheureux, maltraités, abandonnés, en danger physique ou moral ou répulés tels, qui lui sont signalés par ses membres ou tous autres, la protection effective des lois tutélaires. Siège social: baraquement n° 1, place des Expositions, le Havre.

20 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Syndicat d'initiative de Céreste.** But: étude des mesures qui tendent à augmenter la prospérité de Céreste et de sa région. Siège social: mairie de Céreste.

20 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité d'entr'aide aux vieux du quartier Saint-Michel et rues adjacentes.** But: aide aux vieux. Siège social: chez M. Patrix, 55, rue Saint-Michel, Angers.

21 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Amicale du personnel de Radio-Algérie.** But: resserrer les liens d'estime et d'amitié, ainsi que secourir les membres de l'amicale par une aide matérielle et efficace. Siège social: 10, rue Hoche, Alger.

21 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Etoile cycliste héricourtoise.** But: développement du sport cycliste dans la région. Siège social: café René Colin, à Héricourt.

22 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Alger. **France-Etats-Unis** (groupement d'Algérie). But: resserrer les liens entre ces deux pays au point de vue culturel, économique et touristique. Siège social: 18, rue Michelet, Alger.

22 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Coopératives scolaires de Pitres.** But: entretien de la bibliothèque, fêtes scolaires, resserrement des liens de solidarité entre l'école et les familles. Siège social: écoles, rue Dumontier, Pitres.

22 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. L'Association de l'école catholique des garçons de Provins change son titre et devient **Ecole privée de garçons de Provins.** Siège social: 9, rue de la Vénière, Provins.

22 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des stagiaires des Nations Unies (U. N. I. A.).** But: maintenir le contact entre les membres, et entre ceux-ci et l'O. N. U. Siège social: 21 *bis*, rue La Pérouse, Paris.

23 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Amicale laïque de Saint-Germain-de-Prinçay.** But: grouper les amis de l'école. Siège social: école publique de garçons, à Saint-Germain-de-Prinçay.

23 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale du personnel retraité et retraitable des grands magasins Aux Galeries Lafayette.** But: soutenir et défendre les droits matériels et moraux de ses adhérents, retraités ou retraitables des Galeries Lafayette. Siège social: 38, rue Blanche, Paris.

24 juin 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des anciens officiers des équipages de la flotte change son titre et devient **Association amicale des officiers et anciens officiers des équipages de la flotte.** Modification aux statuts. Siège social: 12, rue Laromiguière, Paris.

26 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Amicale des anciennes élèves de l'école Paul-Bert.** But: éducation artistique. Siège social: école Paul-Bert, 2, rue Revel, Caudebec-lès-Elbeuf.

26 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Sporting-Club thibervillais.** But: pratique de l'éducation physique et des sports (le football). Siège social: salle des fêtes de Thiberville.

26 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Association d'éducation populaire de Saint-Paul-des-Landes.** But: éducation et loisirs des jeunes. Siège social: impasse du Careyrat, Saint-Paul-des-Landes.

26 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association d'éducation populaire de l'Isle-Jourdain.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel et moral de l'école libre de l'Isle-Jourdain et défendre les intérêts des maîtres et élèves. Siège social: salle des œuvres de l'Isle-Jourdain.

26 juin 1950. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Fédération des associations catholiques des chefs de famille des Côtes-du-Nord.** But: assurer la liaison entre les associations catholiques des chefs de famille des Côtes-du-Nord, leur documentation et la coordination de leur action. Siège social: 13, rue Maréchal-Foch, Saint-Brieuc.

26 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. La **Société d'éducation populaire Saint-Martial de Nohanent** transfère son siège social de chez Mlle Chabosson, à Nohanent, à l'école libre de Nohanent.

26 juin 1950. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Etoile sportive rœuxoise.** But: pratique des sports en général. Siège social: 56, rue Eugène-Dumont, Rœux.

27 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Cercle d'escrime bellifontain.** But: droit d'enseigner l'escrime à Fontainebleau. Siège social: 24, rue Saint-Honoré, Fontainebleau.

27 juin 1950. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des modellistes ferroviaires du Lyonnais.** But: grouper des amateurs dans un but de propagande ferroviaire; rassembler des informations et publications sur le fonctionnement des chemins de fer, permettant aux membres de construire des modèles à l'échelle. Siège social: 2, rue Pierre-Loti, Villeurbanne.

28 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association familiale rurale.** But: défense des intérêts familiaux. Siège social: chez M. Bourdel, président, à Assignan.

28 juin 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Les Maillons de la Chaîne.** But: distraction des malades des sanas et hôpitaux. Siège social: chez Mme Lacroix, 1, avenue de Vizille, Grenoble.

28 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Ru-Sport-Club grisollais.** But: pratique des sports. Siège social: établissements Dubert, à Grisolles.

29 juin 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Les Amis d'Oppède-le-Vieux.** But: recherche et étude des monuments et vestiges du passé. Siège social: hostellerie Saint-Laurent, à Oppède-le-Vieux.

29 juin 1950. Déclaration à la préfecture des Landes. **Foyer rural de Lesgor.** But: achat d'immeubles, de terrains et de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Lesgor.

30 juin 1950. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Saussettoise.** But: protection des propriétés et défense de la chasse. Siège social: cercle Saint-Pierre, Saussel-les-Pins.

30 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Sporting-Club de Saint-Privat-des-Prés.** But: pratique des exercices physiques; préparer au pays des hommes robustes et créer entre ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: à la salle des fêtes, Saint-Privat-des-Prés.

30 juin 1950. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Groupement des amis de la littérature et des arts.** But: mettre à la portée de tous l'étude des arts et organiser des représentations et des expositions. Siège social: 298, avenue de Tivoli, le Bouscat.

1er juillet 1950. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Les Enseignants chrétiens de Savoie.** But: formation et perfectionnement culturel, pédagogique et spirituel des professeurs. Siège social: chez Mlle Acis, 17, chemin de Mérande, Chambéry.

3 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Société générale d'impressions.** But: toutes transactions commerciales, industrielles et financières ayant trait à l'imprimerie de presse. Siège social: chez M. Cellard (Georges), 29, avenue Félix-Viallet, Grenoble.

4 juillet 1950. Déclaration à la préfecture de Besançon. **La Corcelle.** But: répression du braconnage, conservation du gibier, repeuplement et chasse. Siège social: chez M. Viennot (Louis), à Corcelle-Mieslot.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1950: page 2660, 1re colonne, 6e annonce, au lieu de: « Amicale des donneurs de sang des Alpes-Maritimes et du centre de transfusion sanguine », lire: **« Amicale des donneurs de sang bénévoles des Alpes-Maritimes... ».**

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.